

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025
N° 2025-08**

**Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration
du 14 mars 2025**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 27 juin 2025,

DELIBERE :

Article 1 : Le procès-verbal du Conseil d'administration du 14 mars 2025 joint à la présente délibération est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Le Président

Signé par :



750B39D0F4C249D...

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025

Présentiel et Audio/Vidéo conférence

Membres participants :

Président,

M. Frédéric GUEUDAR DELAHAYE, conseiller d'État.

Représentants de l'État :

Mme Amélie COANTIC, directrice adjointe au commissaire général, ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche ; titulaire ;

M. Pascal LORY, conseiller du directeur général en information géographique et spatiale, ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche , suppléant ;

Mme Régine ENGSTRÖM, directrice générale adjointe de la prévention des risques, ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche ;

M. Thierry DELDICQUE, chef adjoint du service du numérique du secrétariat général, ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, titulaire ;

Mme Marianne RUBIO, adjointe à la sous-directrice filières forêt-bois, cheval et bioéconomie, ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire suppléante ;

M. Olivier LE DUFF, chef du bureau emploi deux de la division emploi des forces-protection de l'État-Major des armées, ministère des Armées ; titulaire ;

M. Hervé MARTIN, chef du secteur mathématiques, physique, nanosciences, STIC, service de la stratégie de la recherche et de l'innovation ; ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, titulaire ;

M. Bruno PATIER, adjoint au sous-directeur de la quatrième sous-direction, direction du budget, ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, titulaire ;

Mme Marina FAGES, cheffe du bureau du cadastre, ministère des comptes publics, suppléante ;

Mme Caroline PILOT, adjointe au chef du pôle transverse d'information géographique et de géomatique, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur, suppléante.

Représentants de la filière forestière :

M. Roland DE LARY, directeur du Centre national de la propriété forestière, donne pouvoir à M. Frédéric GUEUDAR DELAHAYE ;

Mme Anne DUISABEAU, présidente de France Bois Forêt ;

M. François BONNET, directeur général adjoint de l'office national des forêts, donne pouvoir à Mme Marianne RUBIO.

Personnalités qualifiées :

Mme Blandine VINSON-ROUCHON, ingénieure générale de l'armement 2^e section ;

M. Nicolas BAUQUET, directeur de l'Institut Paris Région ;

M. Charles HUOT, président du pôle de compétitivité Cap Digital 2019, fondateur et président-directeur général de People in the Sun ;

Mme Karine HUREL, déléguée générale adjointe de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU).

Représentants du personnel :

Mme Anne SAMICA, titulaire (CGT) ;

M. Matthieu LE MASSON, titulaire (CGT) ;
Mme Marine ROUGIER, titulaire (CGT) ;
Mme Éric PEYROUSE, titulaire (CFDT) ;
M. Stéphane PELLE, suppléant (CFDT) ;
M. Philippe DUMOULIN, titulaire (UNSA).

Membres absents excusés :

M. Thierry COURTINE, chef du service de la recherche et de l'innovation, ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche ;suppléant ;
M. Rémi MASSON, sous-directeur gouvernance et pilotage, service gouvernance et gestion de la politique agricole commune, direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, titulaire ;
M. Pierre CHASTANET, chef du pôle transverse d'information géographique et de géomatique, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur, titulaire.

Participant avec voix consultative :

M. Sébastien SORIANO, directeur général de l'IGN ;
M. Olivier GUILBAUD, chargé de mission auprès du contrôleur budgétaire de l'IGN ;
Mme Bénédicte TRÉGARO, agente comptable de l'IGN.

Participant également à la séance sans voix délibérative :

Mme Anne PUECH, cheffe du secteur environnement, agronomie, écologie, sciences du système terre et de l'univers, ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, suppléante ;
M. Alain BLAZEKOVIC, chargé de tutelle de l'IGN, service de la recherche et de l'innovation, Commissariat général au développement durable, ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche ;
Mme Julie PAVAN, cheffe du bureau de la tutelle, service de la recherche et de l'innovation, Commissariat général au développement durable, ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche ;
M. Jean-Philippe MARCHAND, commissaire aux comptes ;
M. Nicolas PAPARODITIS, directeur général adjoint de l'IGN ;
M. Philippe GERBE, secrétaire général de l'IGN ;
M. Stéphane VALOIS, secrétaire général adjoint de l'IGN ;
M. Patrick SILLARD, directeur de l'ENSG Géomatique ;
Mme Nathalie QUELQUEJEU, directrice des ressources humaines de l'IGN ;
Mme Dominique JEANDOT, directrice de la communication de l'IGN ;
M. Guillaume MELLIER, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;
M. Claude PÉNICAND, directeur adjoint des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;
M. Jean-Baptiste BAUBEAU, chef du service des affaires financières et du contrôle de gestion de l'IGN ;
M. Yannis IMBERT, chef de service adjoint du service des affaires financières et du contrôle de gestion de l'IGN ;
M. Moussa COULIBALY, suppléant (CGT) ;
M. Brice VIRLY, suppléant (CGT) ;
Mme Noémie GRÉMEAUX, suppléante (CFDT) ;
Mme Christelle DION, assistante du secrétaire général de l'IGN ;
M. Cédric SCHÖNWALD, transcripteur de la Compagnie des rédacteurs.

Nombre de personnes ayant voix délibérative : 24

Ouverture de la séance du conseil d'administration à 9 h 35.

M. le Président précise que Monsieur Bonnet donne pouvoir à Madame Rubio et que Monsieur De Lary donne pouvoir au Président du conseil d'administration.

Mme Anne SAMICA donne lecture de la déclaration liminaire suivante au nom de la CGT :

« La CGT alerte sur la montée d'une internationale d'extrême droite, incarnée par des figures comme Trump, Poutine et Netanyahu, qui menace les populations, les droits sociaux, environnementaux et démocratiques. Elle exprime sa solidarité envers les populations touchées, notamment en Ukraine, Palestine et les nombreux pays qui subissent la suppression de l'aide au développement américaine.

La CGT réaffirme aussi son soutien aux syndicats américains qui luttent aux côtés des centaines de milliers de fonctionnaires américains licenciés brutalement par Elon Musk.

L'ordre mondial construit en 1945 pour empêcher le fascisme et la guerre n'a jamais été aussi fragilisé.

Contrairement à ce qu'essaie de faire croire cette internationale d'extrême droite, la paix n'a jamais été la loi du plus fort. La paix juste et durable repose sur la justice sociale, le respect du droit international, de la souveraineté des peuples et de leur droit à l'autodétermination.

À l'inverse de la surenchère guerrière portée par la France et l'Europe, c'est le multilatéralisme et le renforcement de l'ONU qu'il faut mettre à l'ordre du jour. La CGT dénonce toute velléité d'imposer une « économie de guerre » qui a toujours pour conséquence d'imposer l'austérité aux travailleuses et aux travailleurs, de remettre en cause les droits et les libertés et de favoriser le capital et la finance.

Trois ans après l'agression russe criminelle contre l'Ukraine qui a déjà fait un million de victimes, la France et l'Europe doivent exiger la convocation immédiate d'une conférence de paix, sous l'égide de l'ONU, pour permettre l'arrêt des combats et une paix juste et durable reposant sur le respect du droit international.

L'Europe et la France doivent construire une stratégie commune au plan européen au service d'une diplomatie et d'une défense basées sur les multilatéralismes et l'indépendance de l'OTAN.

La CGT alerte solennellement le patronat et le gouvernement français. Pas question que la situation internationale ne soit instrumentalisée pour imposer l'austérité, les coupes dans les services publics et la remise en cause des droits et des libertés notamment syndicales.

Nos services publics sont les piliers indispensables de la cohésion de nos sociétés. Nous mobiliserons les salarié·e·s pour les défendre, de même que notre industrie. »

1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 novembre 2024 (délibération n° 2025-01)

M. le Président vérifie que toutes les observations ont pu être transmises sur le procès-verbal, puis procède au vote.

La délibération n°2025-01 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

2 Point par le directeur général sur les grands enjeux de l'établissement

M. Sébastien SORIANO rappelle que le processus du COP en cours est bien avancé et qu'il s'accompagne d'un travail avec les tutelles sur la définition du socle réglementaire, c'est-à-dire les missions que doit accomplir l'IGN au titre de ses missions de service public. L'institut commence à s'organiser de sorte que chaque directeur puisse disposer d'une lettre d'objectif menant jusqu'à la fin de l'année 2027 en application du nouveau COP. Ainsi, chaque directeur aura-t-il l'équivalent d'une lettre de mission pour mettre en place les nouvelles priorités qui auront été dégagées.

L'IGN est mobilisé par de nouveaux projets, notamment dans le domaine de la forêt avec le nouveau projet BD Forêt V.3, ambitieux projet de cartographie des essences par intelligence artificielle, qui a reçu un avis favorable de la Dinum. Un autre nouveau projet concerne la cartographie des formations végétale dans les DROM, projet conduit en partenariat avec l'ONF pour le compte de la DGPE. Le directeur de l'IGN mentionne également le projet structurant de cartographie des services publics conduit sous la houlette de la direction interministérielle de la transformation publique, projet qui valorise les outils de l'IGN et permettra d'afficher sur une même carte l'ensemble de la présence publique sur les territoires et notamment d'aider les préfets et sous-préfets en charge de ces sujets à piloter le dialogue avec les élus locaux.

L'IGN poursuit ses travaux sur le jumeau numérique avec différents partenaires, dont le Cerema et l'INRIA, pour un dépôt désormais imminent du dossier au financement de France 2030. Par ailleurs, un travail a été engagé sur la marque de l'ENSG Géomatique dans le contexte général d'une interrogation sur le positionnement des concours d'entrée dans l'école. L'évolution de l'organisation de l'IGN présentée en 2024 est désormais à l'œuvre : l'ancienne direction des opérations et des territoires est devenue d'une part la direction des données, des cartes, de la forêt et des territoires, dirigée par Bertrand Pailhès, et d'autre part la direction de l'observation de la Terre et du positionnement, dirigée par Alexandre Tisserand, arrivé le 1^{er} mars 2025. L'IGN poursuit par ailleurs la mise en œuvre du mixte technologique qui avait fait l'objet d'une présentation en conseil d'administration avec le PDG du CNES. La mission mixte technologique sera rattachée à la direction de l'observation de la terre et du positionnement. La BD France, autre projet structurant qui avance, devra permettre de mieux architecturer les données de l'IGN en lien avec les acteurs territoriaux. Enfin, l'IGN travaille également à améliorer la lisibilité de son offre.

M. Matthieu LE MASSON fait part de l'embarras des représentants du personnel vis-à-vis des points de l'ordre du jour qui ne sont pas documentés ou dont les présentations ne sont pas partagées. Ces présentations ne permettent ni une préparation en amont du conseil d'administration ni d'en garder une trace et d'en rendre compte. Cela concerne également le point 5 de l'ordre du jour.

M. le Président précise que si les points pour décision doivent être documentés, les points d'information ne nécessitent pas de formalisme particulier. Imposer un tel formalisme aurait le double inconvénient d'imposer aux services une charge de travail supplémentaire et de risquer d'entraîner la suppression des points d'information pour se limiter à des points décisionnels, ce qui ne serait pas souhaitable eu égard au rôle du conseil d'administration. Toutefois, les procès-verbaux de conseil d'administration reprennent les différentes présentations effectuées en séance.

M. Matthieu LE MASSON considère que le partage des supports PowerPoint présentés en séance relève de la bonne pratique en matière de réunion.

M. le Président en prend note et précise que cela ne pose pas de difficulté.

3 Bilan du COP 2020-2024 et COP 2025-2029

M. Claude PÉNICAND, directeur adjoint des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN, présente ce point.

Le COP 2019-2024 est arrivé à échéance et ses indicateurs ont été régulièrement présentés en conseil d'administration. Le bilan présenté ce jour est le dernier bilan de suivi de ces indicateurs pour le COP 2019-2024.

L'indicateur surperformant d'adhésion à l'observatoire des forêts françaises est lié au fait que l'adhésion a été plus rapide que prévu lors de la mise en place de l'EPOM. Les autres indicateurs sont en ligne avec les objectifs, sauf pour la production de la couverture OCS GE qui a été décalée de quelques mois pour s'achever au troisième trimestre 2025, ainsi que pour le déploiement de la géoplateforme et l'adhésion des partenaires à cette géoplateforme, objectifs qui ne seront atteints qu'en 2025. Il s'agit toutefois de glissements temporels maîtrisés. En outre, quelques cibles ont été en deçà des objectifs. Il s'agit du nombre d'élèves à l'ENSG Géomatique et de l'équilibre budgétaire.

Les enseignements du COP 2019-2024 sont les suivants : un positionnement élargi de l'IGN autour de la chaîne de valeur de la donnée avec le rôle fédérateur de l'IGN en matière de géocommuns ; un appui renforcé aux politiques publiques au-delà des appuis historiques de l'IGN ; une connaissance forestière approfondie et un rassemblement des acteurs au sein de l'Observatoire des forêts françaises ; de nombreux investissements technologiques importants (géolocalisation, intelligence artificielle, géoplateforme, 3D, spatial, formation et recrutement de 150 nouveaux talents) ; le renforcement de la recherche, de la formation et de l'innovation à l'ENSG-Géomatique ; un modèle économique en transition, avec notamment la gratuité des données mis en œuvre pendant la période de ce COP.

Des points de vigilance sont également relevés. Ils concernent la pérennisation des financements des grands projets structurants de l'établissement ; la poursuite de l'adaptation des chaînes de traitement de l'IGN pour une meilleure efficacité ; le renforcement du rôle de chef de file de l'IGN en matière d'information forestière ; le déploiement des coopérations public-privé via le réseau Datalliance.

Monsieur Pénicand propose de présenter l'élaboration du COP 2025-2029 après un point du secrétaire général de l'IGN sur la méthode et le calendrier de ce COP.

M. Philippe GERBE indique que l'année 2024 a été consacrée à des échanges et à des recueils d'information, initiés fin 2023, avec les directeurs d'administrations centrales et les régions. Deux comités de pilotage ont été organisés par la tutelle en mars et septembre 2024 avec les directions d'administration centrale. Un important travail de co-construction a été mené au sein de l'IGN au printemps 2024 pour structurer le contenu des huit grands axes d'activité du COP. Cela a conduit à l'élaboration d'une première version du nouveau COP, version de travail qui a été diffusée en janvier 2025 aux membres du conseil d'administration, aux directions centrales, aux groupes d'animation des régions et des CRIGE (Centres régionaux de l'information géographique), ainsi qu'aux agents de l'IGN. Les retours recueillis ont été analysés lors d'un comité de pilotage le 14 février 2025. Tous les retours ont été pris en compte et intégrés. La version 1 du COP a été adressée au cabinet au MTE et est en cours de transmission à celui du MASA. Il est prévu de présenter le projet de COP lors du prochain conseil d'administration.

M. Claude PÉNICAND présente succinctement les éléments saillants du projet de COP, sous la forme de six défis :

- Renforcer la capacité d'observation et de représentation en continu du territoire et de ses changements pour mieux piloter les politiques publiques liées au territoire.
- Fédérer une « équipe de France » du jumeau numérique de territoire.
- Redéfinir le dispositif d'appui à la défense en matière de géo-information.
- Devenir l'opérateur fédérateur national de la donnée territoriale et de la connaissance.
- Former des talents en géo-information avec un enjeu de renforcer l'attractivité de l'ENSG-Géomatique et de veiller au bon rayonnement du corps des ISGN.
- Accompagner le changement au sein de l'IGN pour moderniser la production tout en étant attentif à la dimension humaine des transformations et en veillant à un dialogue social au meilleur niveau.

Puis, Monsieur Pénicand présente en cinq points la vision stratégique ayant présidé à la rédaction du COP 2025-2029 :

- Entretien d'une excellence technologique souveraine, notamment en renforçant les synergies entre les enjeux civils et les enjeux militaires.
- Se positionner en acteur de référence dans l'appui aux acteurs de la donnée et des communs numériques.
- S'allier avec les entreprises innovantes pour augmenter la capacité d'action de l'IGN.
- Continuer à développer l'attractivité de l'IGN en tant qu'acteur du numérique.
- Consolider le modèle économique de l'IGN : viser un équilibre budgétaire durable reposant sur une SCSP en adéquation avec les activités socles et une stabilisation des recettes dédiées à l'appui aux politiques publiques.

Ces défis et axes stratégiques se déclinent en un certain nombre d'objectifs répartis dans huit grands axes d'activité de l'IGN. Ces axes visent tous à répondre à un besoin croissant de données descriptives de territoire tout en maîtrisant les coûts d'intervention et en respectant les contraintes budgétaires. En pratique, ce double défi peut être résolu par des solutions intrinsèquement liées : en intégrant les avancées technologiques pour proposer des outils et des cadres de coopération étendus pour mutualiser plus largement les efforts et les investissements publics. Au-delà de la transformation de l'IGN, l'enjeu sera aussi de convaincre les administrations de s'engager dans ces dynamiques collectives en les impliquant au plus tôt dans les initiatives qui seront mises en place.

Pour accompagner ces ambitions, de nouveaux indicateurs sont proposés dans le projet de COP. Ils concernent les objectifs fixés relativement à la BD France ; à la Géoplateforme ; en matière d'open source ; relativement au jumeau numérique des territoires ; à la Fabrique de la donnée territoriale ; à l'intelligence artificielle ; à l'appropriation cartographique et à la production autonome de fonds cartographiques ; aux portails thématiques ou observatoires pour accroître l'utilisation des données et fédérer les efforts des acteurs ; à la qualité de l'inventaire forestier national ; pour s'assurer du développement de différentes échelles d'inventaire (inventaire territorial multisource) ; pour assurer la production d'une nouvelle carte des essences forestières ; augmenter le nombre de diplômés d'ingénieurs délivrés chaque année par l'ENSG Géomatique ; maintenir la qualité des publications de la recherche scientifique ; trouver l'équilibre budgétaire de l'IGN (les indicateurs concerneront les activités socles, la stabilisation des recettes d'appui aux politiques publiques et une mobilisation plus forte des fonds européens) ; généraliser le mode produit ; décliner les priorités de communication ministérielles.

M. le Président remercie l'ensemble des personnes qui se sont impliquées dans l'élaboration de ce projet de COP. Il estime important qu'il puisse y avoir un échange au sein du présent conseil, c'est-à-dire au cours du processus d'élaboration du prochain COP. Ainsi, il propose aux représentants des tutelles et aux autres membres du conseil d'administration qui le souhaitent de prendre la parole concernant le projet de COP.

Mme Amélie COANTIC souligne l'importance du travail de validation d'un COP entre un établissement et ses tutelles. Cela passe par l'évaluation du COP précédent, et Madame Coantic salue les résultats qui ont été présentés, car ils montrent que les orientations fixées ont été mises en œuvre de manière satisfaisante par l'établissement. L'évaluation a aussi permis d'identifier certains efforts à poursuivre et particulièrement dans le contexte d'évolution actuel. Les technologies évoluent très vite et le contexte d'utilisation des informations produites par l'IGN évolue également. Cela doit être pris en compte dans le nouveau COP, car cela invite à beaucoup d'exigence notamment quant à l'efficacité de la performance de l'action publique.

Madame Coantic souligne la richesse des enjeux du COP, des enjeux technologiques, de R&D, d'enseignement et des enjeux de fonctionnement interne d'un établissement public. Elle remercie les équipes et les services de l'IGN qui travaillent avec beaucoup d'engagement sur ce document depuis plusieurs mois, ainsi que les administrateurs qui participent à la finalisation du COP. Il reste à vérifier la cohérence avec les missions socles identifiées par l'Etat et la trajectoire pluriannuelle de financement de l'établissement, afin de doter l'établissement d'un cadre clair pour les prochaines années.

M. Bruno PATIER intervient à la fois en tant qu'administrateur et en tant que tutelle financière. Il remercie les services de l'IGN pour l'important travail effectué et pour sa qualité. Il semblait précoce de présenter le COP dès le présent conseil d'administration, car le respect de la contrainte budgétaire est un objectif central du point de vue de la tutelle financière, l'État maintenant son objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit public à horizon 2029. Or, cela suppose pour les années qui viennent des efforts collectifs très difficiles. Monsieur Patier estime positif d'être ambitieux et d'avoir beaucoup d'objectifs, mais il souligne qu'il faut veiller à prioriser les objectifs. Dans un contexte très concurrentiel, l'IGN doit réussir à persuader de la valeur de ses diverses offres. À l'aune de l'objectif de maîtrise de la trajectoire économique, une priorisation pragmatique des objectifs est nécessaire pour tirer parti des contraintes qui s'imposent à l'IGN et pour éviter une dispersion qui serait contre-productive.

M. Olivier LE DUFF se montre également sensible à la mention dans le COP de l'évolution du contexte géopolitique. Comme l'a annoncé récemment le ministre des Armées, la France n'est certes pas en guerre, mais elle n'est plus en paix. En outre, depuis quelques semaines, l'État français s'est engagé avec la Grande-Bretagne dans des travaux de planification sur la partie orientale de l'Europe. Le ministère des Armées prend cela très au sérieux.

Dans la doctrine militaire française, la géographie et la météorologie ne sont plus considérées comme des appuis aux opérations, mais comme faisant désormais intégralement partie des opérations. Le chef d'état-major des Armées a été très intéressé par sa récente visite de l'IGN. Monsieur Le Duff fait état d'une prise de conscience que ces domaines qui étaient jusqu'à présent « des parents pauvres » ne doivent plus le rester. Il est désormais considéré que la performance des Armées est aussi liée à la performance de la géographie et de la météorologie. Lors d'un récent comité des capacités (comité auquel participent le ministre des Armées et des représentants de la DGA et du Secrétariat général pour l'administration du ministère), il a été décidé que les externalisations en matière de géographie devaient être sanctuarisées. Il est vrai que l'IGN a subi une baisse de la contribution du ministère des Armées, mais il a été annoncé que cette contribution ne sera pas davantage réduite. Ce point est important pour la visibilité pluriannuelle souhaitée par l'IGN.

Le ministère des Armées adhère totalement à la volonté de modernisation des systèmes d'information et d'utilisation massive de l'intelligence artificielle. Monsieur Le Duff procédait récemment à l'inspection de l'EGI (Établissement géographique interarmées) de Creil. Il a été ravi de cette inspection en constatant que le personnel — dont une partie sont des agents de l'IGN — était aussi conscient des enjeux et aussi investi quant au volet innovation. Monsieur Le Duff souligne la nécessité d'une réduction des asservissements à des tâches manuelles qui apportent peu aux opérateurs afin de mobiliser l'intelligence humaine là où elle est le plus nécessaire. Il salue également la qualité du traitement automatique des images stéréoscopiques indispensables aux opérations militaires. Le ministère des Armées est donc particulièrement attentif à l'utilisation de ces innovations. À ce titre, un financement sera dégagé pour la poursuite du système d'information Kheper.

Monsieur Le Duff évoque enfin l'enjeu de fidélisation et de formation des personnels. À cet égard, il remercie l'IGN pour le rôle des agents de l'IGN à l'EGI, car ils jouent un rôle allant bien au-delà de leur fiche de poste, au point d'être parfois encore plus investis dans leurs missions que certains militaires. Par son travail, le personnel de l'IGN à l'EGI fait honneur aux Armées.

L'appui de l'IGN est donc indispensable, plus que jamais, et il importe de préserver une approche dans laquelle l'IGN reste l'associé du ministère des Armées dans sa mission de défense, car plus que jamais, la souveraineté technologique de l'État français est importante.

M. le Président remercie Monsieur Le Duff pour ses propos très importants et pour la confiance affirmée envers l'établissement et ses personnels.

Mme Régine ENGSTRÖM s'associe aux remerciements sur l'écriture du COP, document important en termes de visibilité sur plusieurs années pour l'IGN. Ces dernières années, l'IGN a fait évoluer son modèle, ce qui est remarquable. Madame Engström souhaite mettre l'accent sur la prévention des risques, conjonction d'un aléa et de la vulnérabilité d'un territoire. Dans le cadre de la troisième version du plan d'adaptation au changement climatique, la trajectoire de réchauffement climatique a été déterminée en prenant en compte les perspectives du GIEC. Cela impose au MTE de réactualiser tous ses référentiels de risque sur les territoires pour adapter la prévention des risques naturels afin de protéger un maximum de personnes. Cet objectif invite à un renforcement de la connaissance du territoire au moyen d'un effort d'harmonisation et de fiabilisation des données. Actuellement, le MTE, outre l'acteur de référence qu'est l'IGN, a beaucoup d'interlocuteurs sur le terrain notamment au niveau des collectivités. Or, le dialogue sur la prévention des risques sera rendu plus efficace grâce à une animation de la communauté des données par l'IGN. C'est effectivement un enjeu de souveraineté, mais il y a également là un enjeu financier et budgétaire. Pour le MTE, un euro investi dans la prévention des risques, c'est huit euros économisés en matière de dégâts. Il est donc crucial de fiabiliser les opérations de prévention et l'IGN y contribue.

Mme Blandine VINSON-ROUCHON souhaite également souligner la qualité du travail produit, car le projet de COP est un document facile à lire et bien structuré. Il montre clairement la marche à suivre. Toutefois, il est surprenant de n'y trouver aucun volet concernant la sécurité. Il apparaît clairement que l'évolution de l'IGN va vers toujours plus d'ouverture. L'IGN est un pourvoyeur de données pour des établissements publics et privés et s'ouvre à des processus de production en co-construction. Il y a de plus en plus d'ouverture vers le public des systèmes et des données. Cela fait autant de portes d'entrée et de risques pris au niveau de la sécurité des données stockées par l'IGN et des systèmes de l'IGN. Or, le contexte géopolitique qui a été rappelé et les temps difficiles qui risquent d'arriver incitent à penser qu'il ne faudrait pas oublier d'avoir des objectifs de sécurité pour que l'IGN puisse garantir l'intégrité de ses données, l'accès à ses données, la fiabilité de ses systèmes.

Le rôle stratégique de l'IGN dans l'appui des politiques publiques rend particulièrement sensible la sécurité des données et des systèmes de l'IGN, notamment en cas de situation de crise. Il est donc étonnant que la sécurité soit absente des différentes orientations du COP. Pourtant, au même titre

que les hôpitaux ou les entreprises, l'IGN devrait travailler à un volet sécurité préventif pour garantir la fiabilité de ses systèmes en cas de crise. Ce volet pourrait figurer au sein d'un document-cadre et/ou via des audits de sécurité réguliers des systèmes et bases de données de l'IGN. Cette suggestion avait déjà été soumise par Madame Vinson-Rouchon dans le cadre de ses retours écrits sur le projet de COP. Il lui semble que cette question devrait au moins être abordée régulièrement au sein du conseil d'administration.

M. le Président propose de poursuivre le tour de table avant de revenir sur les points abordés, notamment sur le sujet de la sécurité qui est fondamental.

M. Pascal LORY souligne la pertinence des investissements technologiques qui ont pu être réalisés par l'IGN en intelligence artificielle depuis plusieurs années. Ceux-ci ont permis une mise à disposition plus rapide des données et la réalisation d'économies par les commanditaires pour la production de diverses données. Cela a aussi permis la réalisation du projet de l'OCS GE. La production de référentiels par intelligence artificielle devient quasiment un argument de vente, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. À cet égard, la nouvelle stratégie de gestion intégrée du trait de côte en cours d'élaboration évoque désormais la production de traits de côte par intelligence artificielle. La DGALN y travaille avec l'IGN et le Cerema. Par conséquent, il importe de continuer à investir dans les nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle fait partie.

Mme Marianne RUBIO précise que la compétence Forêt a été transférée du MASA vers le MTE. Le MTE exerce donc désormais sa tutelle sur l'IGN à double titre : au titre de l'environnement comme jusqu'à présent, mais également au titre de la forêt. Madame Rubio s'associe aux précédents remerciements notamment pour la mise en œuvre du précédent COP. La forêt est très sensible au changement climatique qui entraîne de fréquents dépérissements et des incendies de grande ampleur. L'IGN a apporté un appui essentiel dans le cadre des politiques publiques déployées afin de suivre l'état de la forêt, notamment au regard des impacts du changement climatique sur la forêt mais également en lien avec les mesures dédiées aux incendies de forêt. Dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone en cours de finalisation, l'IGN a contribué de manière très active à l'étude sur les projections carbone dans le secteur « forêt-bois ». Madame Rubio remercie également l'IGN pour le travail actuel de construction du COP à venir. Le terme de « vigie » est un terme bien adapté à l'IGN et les outils déployés pour moderniser l'inventaire forestier national sont essentiels pour accompagner les politiques publiques du secteur forestier dans les défis de l'adaptation au changement climatique.

M. Charles HUOT tient à rappeler la vision que l'IGN a eue il y a quelques années en commençant à intégrer l'intelligence artificielle dans ses processus. Aujourd'hui, le monde entier se dirige peu à peu vers une aide au pilotage par l'intelligence artificielle. Cap Digital s'est tenu aux côtés de l'IGN pour favoriser ses collaborations avec le monde industriel et avec le monde de la recherche. Cela a permis d'accroître le rôle très important de l'IGN dans la distribution des données auprès des industriels et auprès des pouvoirs publics.

M. Philippe DUMOULIN demande quand le COP sera finalisé. Il demande également des précisions sur l'expression « fédérer une équipe du jumeau numérique du territoire ». Enfin, il souhaiterait connaître la stratégie qui sera adoptée dans le cadre du COP pour augmenter le taux de couverture de la SCSP.

Mme Anne SAMICA remarque au nom de la CGT que ce projet de COP s'inscrit dans la continuité et dans l'amplification de la stratégie actuelle de l'IGN avec un affichage ambitieux qui démontre l'utilité de l'IGN, mais sans pour autant y associer les moyens qu'il faudrait, que ce soit financier ou en personnel. Il s'agit d'une stratégie très opportuniste et au coup par coup, en fonction des opportunités des politiques publiques susceptibles d'apporter des finances à l'IGN sans réellement analyser les besoins de la société française en matière de référentiels.

D'une logique de recours massif à la sous-traitance présentée un temps comme une réponse à la baisse des effectifs, l'IGN passe à une logique très libérale d'aide au secteur privé au détriment du rôle de service public. Le projet de COP présenté voudrait donner à l'IGN un rôle de grosse entreprise du secteur qui sous couvert de favoriser les partenariats public-privé favorisera surtout le privé. Des expressions comme « fédérer une équipe de France du jumeau numérique » ou « organiser la production sur demande de référentiels de données métier » sont préférées à des notions plus concrètes telles que « réaliser », « produire », « piloter », « contrôler ». Ce faisant, l'IGN semble perdre le contrôle de ses référentiels. Petit à petit, l'IGN s'oriente vers une labellisation d'entreprises privées qui pourront répondre directement aux demandes des services publics, peut-être même, à terme, sans passer par l'IGN.

En ce qui concerne l'ENSG-Géomatique, il est question de « former des talents » et de proposer du temps ingénieur commandité par la puissance publique, mais qui, en réalité, profitera au secteur privé. En outre, alors qu'il est beaucoup question d'ingénierie dans le projet de COP, les géomètres n'y sont jamais mentionnés.

Par ailleurs, le rôle de l'IGN vis-à-vis de la Défense semble flou, notamment quant à la finalité des activités dites « de défense ». À la lecture du projet de COP, il n'est pas évident de savoir si l'IGN est en appui de la Défense nationale ou en appui de référentiels qui aideront aux services de ventes d'armes.

Enfin, le projet de COP propose de poursuivre un modèle économique qui semble dangereux pour l'IGN. Entre 2015 et 2021, le fonds de roulement de l'IGN avoisinait les 30 millions d'euros. Il a chuté à 16 millions d'euros en 2023, puis à 13 millions d'euros en 2024, et il est annoncé à -5 millions d'euros dans le budget initial de l'exercice 2025. Cela illustre la stratégie au coup par coup d'un modèle économique qui ne protège pas l'IGN. Pendant des années, les financements étaient en avance de phase sur les grands projets, mais cela a occulté la baisse de croissance des recettes de l'institut. En outre, les financements dont il s'agit ne permettaient pas de réaliser complètement l'intégralité des grands projets.

M. Éric PEYROUSE remercie Monsieur Le Duff pour ses remarques concernant le travail des agents de l'IGN au sein de l'EGI. Il assure que tous les agents de l'IGN qui travaillent aux services de production de l'IGN travaillent dans le même état d'esprit. Ils aiment l'IGN et la cartographie. Or, certaines décisions les empêchent d'exprimer leurs savoirs. Le personnel ne saurait se satisfaire des réductions budgétaires et humaines, car il leur est demandé de plus en plus et l'intelligence artificielle ne suffit pas à compenser les baisses d'effectif et de moyens.

Monsieur Peyrouse rappelle aux membres du conseil d'administration de l'IGN qu'il est question depuis 20 ans que les données de l'IGN soient utilisées par les territoires. Il estime souhaitable que cela se concrétise à présent. Enfin, Monsieur Peyrouse remarque que la détection des piscines avec Google n'a pas été une bonne chose et que cela n'aidera pas à convaincre les ministères de l'intérêt de l'utilisation des données de l'IGN. Monsieur Peyrouse fait néanmoins confiance aux équipes de l'IGN pour réussir dans ce difficile exercice de persuasion.

M. le Président précise qu'un premier projet de COP a été diffusé aux membres du conseil d'administration en janvier 2025 pour recueillir des remarques écrites de ceux-ci. L'objectif du présent conseil d'administration était qu'il y ait un échange collectif avant la finalisation du texte. La prochaine étape consistera en la présentation pour approbation d'un projet tenant compte des différentes remarques.

M. Sébastien SORIANO se joint aux remerciements portés aux équipes de l'IGN. Il remercie également les tutelles et les divers partenaires pour leur contribution au projet de COP. Ce projet de COP a fait l'objet de travaux internes très importants avec des ateliers ayant mobilisé une centaine d'agents. La

direction générale de l'IGN a veillé à ce qu'il y ait une écoute et une prise en compte des propositions des agents de l'institut.

Monsieur Soriano aimerait répondre à une remarque de la CGT sur la stratégie jugée opportuniste et au coup par coup et à une remarque de la direction du Budget qui invite l'IGN à ne pas s'éparpiller. Lors de son premier mandat à la tête de l'IGN, Monsieur Soriano a voulu travailler sur une logique d'impact. Cela consiste à définir une ligne directrice puis à examiner l'ensemble de l'activité pour faire en sorte qu'elle ait un maximum d'impact. La ligne directrice réside dans l'observation en continu du territoire, c'est la notion de cartographie de l'anthropocène, soit une projection anticipant les changements du territoire pour les utilisateurs des données de l'IGN. À l'intérieur de cette projection, il est vrai qu'il convient que l'institut s'adapte de manière opportune aux demandes formulées par ses partenaires publics puisque l'IGN est un instrument et un bras armé au service de l'action publique. Ainsi, l'IGN a-t-il pour ambition d'associer une direction claire et la réponse à des demandes.

En ce qui concerne l'impact de l'activité de l'institut, Monsieur Soriano rappelle que la dernière boutique de vente de l'IGN a été fermée au profit d'une boutique en ligne et du recours à des prestataires diffusant les cartes de l'IGN. Il rappelle également que la presse offset a été fermée et sous-traitée à une entreprise française pour les grands tirages. Le centre de documentation de Champs-sur-Marne a été fermé au profit d'un partenariat avec l'Université Gustave Eiffel qui héberge désormais l'ENSG Géomatique. Autant d'efforts mis en œuvre afin que l'activité de l'IGN soit recentrée pour gagner en impact.

Monsieur Soriano rappelle que les activités concurrentielles de l'IGN sont la vente de cartes papier et certains appels d'offres très limités dans le domaine des travaux spéciaux. Pour le reste, l'institut agit dans le cadre du socle défini par voie réglementaire et par les commandes passées par des acteurs publics. Par conséquent, l'activité de l'IGN n'est principalement pas une activité concurrentielle. Les instituts et administrations qui souhaitent faire des doublons dans la République, c'est une question politique. L'IGN est un institut qui entretient des compétences, qui investit dans des infrastructures qui sont à l'état de l'art et qui passent à l'échelle.

Construire la géoplateforme sur le cloud, c'est permettre la « scalabilité », c'est-à-dire la possibilité qu'un nombre très important d'acteurs et d'administrations puissent déposer leurs données sur la géoplateforme. Cela devrait permettre de dé-siloer les administrations entre elles comme le fait la cartographie des services publics. Cela ne devrait pas être considéré comme optionnel et il conviendrait de ne pas placer sur un pied d'égalité le fait de passer par l'IGN et le fait de passer par Google et Cap Gemini. Monsieur Soriano rappelle que dans quelques mois, l'IGN aura publié sur toute la France l'ensemble des piscines du territoire. Il s'agit de l'une des 16 classes de la commande de la DGALN qui est en open data, à la disposition de tous. Il conviendrait ainsi de s'interroger sur les dépenses des différentes administrations. Le terme de concurrentiel interroge le directeur de l'IGN en ce qu'il devrait donner lieu, selon lui, à une discussion entre administrations dont les conclusions s'imposeraient ensuite à l'IGN.

Monsieur Soriano abonde à la remarque de Madame Vinson-Rouchon sur la sécurité. Il précise qu'un projet de duplication du data center de l'IGN est en cours. Il entend bien l'appel de Madame Vinson-Rouchon à dépasser la simple résilience des infrastructures. La notion de plan d'action mériterait certainement d'être complétée en tenant compte des enjeux mentionnés par Madame Vinson-Rouchon.

En ce qui concerne le sens de « fédérer une équipe de France du jumeau numérique », Monsieur Soriano précise qu'il s'agit d'éviter d'annoncer que l'IGN, le Cerema et l'INRIA prétendent créer le jumeau numérique à la place de tout le monde. Il conviendrait plutôt de mutualiser autant que faire se peut les efforts technologiques et d'infrastructure et de permettre qu'il y ait des briques technologiques génériques pour faire face aux besoins de jumeaux numériques. Il s'agit par

conséquent d'y procéder en embarquant le plus possible, en créant des gouvernances et des dynamiques dans lesquelles l'IGN sera le facilitateur d'actions collectives. Cela se traduit notamment par un appel à communs ayant reçu plus de cent réponses. Il s'agit de rassembler les acteurs publics comme les acteurs privés, car les fonds prévus par France 2030 ont un objectif de soutien à l'émergence des entreprises. L'IGN travaille donc à la construction du jumeau numérique avec des entreprises du secteur de l'information géographique en favorisant la compétitivité de ce secteur. La géo-information ayant été évaluée à 9 % du secteur du numérique, l'IGN a une responsabilité importante dans son accompagnement de ces acteurs.

M. Bruno PATIER précise qu'il employait le terme « concurrentiel » pour souligner que l'IGN n'est pas en situation de monopole de fait. Il est regrettable que le ministère de l'Intérieur n'ait pas recours aux services de l'IGN, mais il n'est pas possible de changer simplement cet état de fait. La notion d'activité concurrentielle était donc employée au sens où les établissements doivent être convaincus par l'IGN. Cela implique une priorisation. En ce qui concerne le jumeau numérique, il y a encore un travail de conviction à effectuer. À date, la réalité est que pour un certain nombre de choses, l'IGN doit agir dans un contexte où ses productions ne sont pas acquises de fait, et comme si ses activités étaient concurrentielles.

M. Sébastien SORIANO redit que ce sujet le dépasse. La DGALN vient de rappeler que l'IGN était bien seul à parler d'intelligence artificielle il y a quelques années. Le sujet n'est donc pas la concurrence, mais la conviction et il est vrai que les administrations ne sont pas toutes convaincues que le jumeau numérique soit l'avenir de la carte. De même, il y a peu, les administrations n'étaient pas toutes convaincues que l'intelligence artificielle était l'avenir de la donnée. Le travail de conviction est donc nécessaire et il est porté par l'IGN, mais il est utile que, ce faisant, l'IGN soit accompagné par les différentes administrations qui peuvent avoir des rôles de tutelles des acteurs que l'IGN essaie de convaincre. La direction du Budget peut très bien agir en ce sens.

M. Bruno PATIER précise que le rôle principal de la direction du Budget est d'assurer que dans l'état réel des faits, la trajectoire soit respectée.

Mme Amélie COANTIC souligne que du point de vue du MTE, l'IGN est un établissement essentiel dans le volet « acquisition de connaissances », volet lui-même essentiel pour porter les politiques publiques. Le programme 159, soutenu par le MTE, a pour vocation de doter l'ensemble de la nation de l'information dont elle a besoin pour répondre à des enjeux sociétaux. Parmi ces enjeux figurent la sécurité et la souveraineté, mais aussi le développement économique et des politiques de développements sociaux. C'est pour cela que le MTE investit historiquement dans les établissements publics du programme 159.

Madame Coantic souligne en outre l'important effort qu'a entrepris l'IGN pour prendre au bond la modernisation de ses outils, de ses métiers et pour accompagner un écosystème fait de divers partenariats. Cela se retrouve dans le nouveau projet de COP. Toutefois, la direction du Budget a raison de rappeler qu'il importe également de boucler annuellement un budget, de concevoir une trajectoire pluriannuelle soutenable permettant à l'établissement de disposer d'une bonne visibilité pour pouvoir investir dans ses recrutements, dans ses investissements, dans des programmes répondant à des besoins conjoncturels. Tel est le travail en cours de définition d'un socle assurant les conditions minimales d'exercice de l'activité sur lequel peuvent venir s'ajouter des commandes ponctuelles, comme cela s'est vu en matière d'artificialisation des sols ou de cartographie de la forêt.

En ce qui concerne plus spécifiquement les partenariats privés, le défi de l'établissement est de consolider ses partenariats au sein de l'administration et auprès de partenaires externes. Il importe de disposer de bons outils, mais il faut aussi que ces outils mobilisent et fédèrent un maximum de partenaires. Cela fait partie des priorités de court terme, et la direction de l'IGN et le MTE sont en

phase pour avancer au sein des administrations, mais aussi avec les collectivités territoriales qui sont fortement mobilisées sur des actions publiques comme l'environnement ou la forêt.

Sur la question du calendrier, comme l'a indiqué le Président du conseil d'administration, il était souhaité qu'il y ait un débat ce jour avec les administrateurs de l'IGN pour identifier des points d'attention voire d'incompréhension permettant d'enrichir la version écrite du COP. Ainsi, le conseil d'administration pourra-t-il lors d'une prochaine réunion délivrer un avis, puis la ministre en charge de l'écologie et de la forêt pourra contractualiser et donner une orientation. La direction du Budget a évoqué un travail de définition du socle pour mettre en cohérence un effort de priorisation avec les ambitions du COP. Ce travail de concertation et de rédaction devrait aboutir durant les prochaines semaines, car il est en voie de finalisation. Le cabinet de la ministre partage l'objectif de doter rapidement l'IGN d'un COP afin de lui assurer une bonne visibilité sur ses actions à venir. Planifier est important, mais mettre en œuvre l'est encore plus.

M. Brice VIRLY remarque que la technicité de l'IGN reconnue et souhaitée par beaucoup d'administrateurs est parfois mise en danger. La recherche est malmenée, les carrières techniques ne sont pas toujours valorisées par rapport à des carrières d'encadrement. Les représentants du personnel de la CGT s'inquiètent de la préservation de la technicité de l'IGN sur le long terme.

Mme Marine ROUGIER, en tant que représentante du personnel et agente de la DSI, abonde dans le sens de Madame Vison-Rouchon quant à la nécessaire sécurisation des données. Elle souhaite attirer l'attention du conseil d'administration sur le fait qu'il serait essentiel que l'IGN se dote d'un SOC (Security Operating Center). Or, dans la géoplateforme le SOC sera externalisé, car l'IGN ne garantit pas des dispositifs d'astreinte assez robustes. Il est donc important de s'interroger, dans le cadre d'une gouvernance des données souveraines, sur la façon d'assurer un SOC en interne. Cette maîtrise devrait s'accompagner de logiques opérationnelles et de recrutement.

M. le Président remercie les différents intervenants pour ces échanges qui permettent d'enrichir la réflexion en cours sur le COP. Le Président en retient les éléments suivants :

- Il souhaite remercier les intervenants pour leurs marques de confiance dans l'établissement et dans son personnel.
- L'élaboration d'un COP est un exercice difficile, car il doit être ambitieux et guider l'action pour les cinq ans qui viennent sans trop multiplier les objectifs. Le COP proposé semble bien refléter cet équilibre compte tenu des enjeux de l'établissement qui lui imposent de s'adapter aux évolutions politiques, environnementales ou technologiques auxquelles il doit faire face.
- La volonté d'inscrire l'IGN dans une démarche de rationalisation de la dépense publique semble impliquer une mutualisation et une valorisation des savoirs de l'institut au sein de l'action publique. Cela passe par un travail de conviction, d'offre de services et d'adaptation aux besoins des différents modes d'action publique pour ancrer l'IGN au cœur de cette action. Le Président est très confiant quant à la capacité de l'IGN d'effectuer ce travail et quant aux perspectives offertes par le COP pour les années qui viennent.

4 Approbation du compte financier (délibération n°2025-02)

M. Philippe GERBE, secrétaire général de l'IGN, présente ce point.

En ce qui concerne les équilibres généraux de l'exercice 2024, une légère baisse des recettes et des dépenses est constatée. Il est à noter que deux versements importants (du MASA et de l'Université Gustave Eiffel) sont intervenus le 18 décembre 2024 et seront enregistrés en comptabilité budgétaire en 2025.

Il y a eu peu de variations en volume concernant les grands indicateurs financiers, mais, comme en 2023, le solde budgétaire a été négatif à -5,8 millions d'euros (sans compter les 3,9 millions d'euros de recettes de l'exercice 2024 enregistrées en 2025 comme cela vient d'être précisé). En fin d'année 2024, il y avait 55 jours de trésorerie avec 25,7 millions d'euros, soit quasiment l'atterrissage présenté lors du conseil d'administration du 29 novembre 2024. Monsieur Gerbe précise que le calcul du nombre de jours de trésorerie a été harmonisé au sein de l'IGN en 2024 quant à la prise en compte des charges décaissables. Il est à noter que le coût des activités socles et de l'appui aux politiques publiques ont été proches de ce qu'ils étaient en 2023 même si le déficit des activités socles a baissé par rapport à 2023.

Les recettes se sont élevées à 181,7 millions d'euros en 2024 (-2,2 % par rapport à 2023) avec un léger retrait des recettes liées à l'appui aux politiques publiques (-0,7 %), un retrait de la SCSP (-2,4 millions d'euros), une baisse des ventes (-4,7 %) en volume.

En matière de dépenses, le plafond d'emploi de 1 444 ETPT a été sous-exécuté, mais le schéma d'emploi a été correctement suivi avec une réduction de 25 ETP sur l'année (-1,3 %). La possibilité d'utiliser les agents RPG en CDD a moins été sollicitée qu'envisagé, car la charge de production a été moins importante qu'en 2023. La répartition des ETPT par produit n'a pas encore été réalisée.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (58,4 millions d'euros en 2024, soit -0,9 % par rapport à 2023), une forte baisse des dépenses de sous-traitance est à noter (-16 %), notamment des activités Défense et Lidar ; ainsi qu'une forte baisse du budget de fonctionnement courant des directions (-8,9 %). Inversement, une augmentation des dépenses de fonctionnement de la géoplateforme est constatée suite à l'arrêt du Géoportail en mai 2024. D'autres financements ont été dus à la nécessité d'évolution du SIRH et du SI financier pour anticiper par des investissements spécifiques l'arrêt de la maintenance de ces logiciels en 2026.

Un total de 11,6 millions d'euros d'investissements est constaté (-0,7 % par rapport à 2023). Ces investissements ont été essentiellement consacrés à la Géoplateforme. Des efforts ont été consentis sur les investissements en informatique, lesquels ont fortement baissé. Inversement, des investissements importants ont été dédiés à l'immobilier, notamment pour la densification des locaux de Saint-Mandé et de Marne-la-Vallée pour permettre de libérer les bâtiments K et L du site de Saint-Mandé qui seront réhabilités par le ministère pour accueillir l'OFB. Un autre investissement a concerné des paiements pour l'achat d'un nouvel avion.

Mme Bénédicte TRÉGARO, agente comptable de l'IGN, présente l'évolution du résultat de l'exercice 2024 sous l'angle de la comptabilité générale. Le résultat s'est établi à -4,69 millions d'euros, soit une baisse de 3,61 millions d'euros par rapport à 2023. La baisse des charges n'ayant pas compensé la baisse des produits. La baisse des produits s'est établie à -18,26 millions d'euros. Les subventions ont été en baisse malgré l'augmentation de la SCSP. Les ventes de biens ou de prestations de service ont baissé, ainsi que la production stockée et immobilisée (baisse de 13,38 millions d'euros). Il n'y a pas eu de cession exceptionnelle en 2024 (en 2023, il y avait eu la cession de la presse offset pour environ 1 million d'euros).

Il y a eu 14,54 millions d'euros de baisse de charges, notamment du fait d'une forte baisse de la sous-traitance concernant essentiellement le Lidar (-10 millions d'euros) et Géomaps (-6 millions d'euros). Il y a eu une diminution des charges de personnel (-1,6 million d'euros) liée à la diminution des ETPT au sein de l'IGN et une diminution conjoncturelle des frais d'électricité (-1,52 million d'euros).

La capacité d'autofinancement (disponible dégagé au cours de l'exercice et qui génère de la trésorerie) de l'IGN a baissé en 2024. Il s'agit d'un agrégat entre les produits décaissables et les charges décaissables. La capacité d'autofinancement s'est établie à 6,16 millions d'euros, soit une baisse de 3,10 millions d'euros par rapport à 2023. De ce fait, la capacité d'autofinancement n'a pas pu couvrir

les dotations en amortissement en 2024 puisque celles-ci se sont élevées à 10,11 millions d'euros. Or, la baisse de la capacité d'autofinancement entraîne une difficulté à court terme pour renouveler les immobilisations. Cela est donc à surveiller. Sur cinq ans, la capacité d'autofinancement moyenne a été de 13,87 millions d'euros.

En ce qui concerne l'équilibre financier à la clôture, il faut savoir que la capacité d'autofinancement alimente le fonds de roulement qui est la principale source de financement des investissements. Le fonds de roulement a été utilisé en 2024 à hauteur de 6,9 millions d'euros pour financer 26,7 millions d'euros d'acquisitions (contre 39 millions d'euros en 2023). L'impact sur la trésorerie ne se ressent pas encore puisque la trésorerie s'élève à 25,74 millions d'euros, ce qui correspond à 55 jours d'autonomie financière, ce qui est satisfaisant. L'autonomie financière est ainsi en légère augmentation par rapport à fin 2023, mais la diminution sensible du fonds de roulement est à surveiller.

Madame Trégaro précise que les comptes ont été audités par les commissaires aux comptes, dont Monsieur Marchand.

M. Jean-Philippe MARCHAND, commissaire aux comptes, précise que les commissaires aux comptes sont intervenus au 30 septembre 2024 pour valider les neuf premiers mois de l'année avant d'intervenir de nouveau au 31 décembre 2024, essentiellement sur le dernier trimestre de l'année 2024.

Le commissaire aux comptes remercie les équipes de l'IGN pour leur collaboration et notamment l'agence comptable représentée par Madame Trégaro, qui a suivi le rythme des demandes de documents des commissaires aux comptes, alors que c'était sa première année au sein de l'IGN.

Le commissaire aux comptes certifie que les comptes 2024 de l'IGN sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables applicables aux établissements publics nationaux. Ces comptes donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

M. Philippe DUMOULIN demande des précisions sur l'encaissement de 1,1 million d'euros pour la BDIFF (base de données sur les incendies de forêt en France) et les OLD (Obligations légales de débroussaillage). Il remarque en outre que la forêt est passée du MASA au MTE. Or, il y avait un souhait du MASA d'affermir en 2024 et 2025 les financements pour la cartographie forestière et l'inventaire. Monsieur Dumoulin demande si le passage au MTE remet en question ce souhait. Par ailleurs, une partie des œuvres sociales n'a pas été consommée en 2024. Comment cela s'explique-t-il ?

Mme Anne SAMICA précise que la CGT votera contre l'approbation des comptes. Madame Samica pointe une ambiguïté concernant la présentation des effectifs puisqu'il est question dans la note d'information d'une baisse de 19 ETPT puis d'une baisse de 41 ETPT. La CGT s'inquiète du fait que les effectifs soient la variable d'ajustement des comptes qui ne bouclent pas.

M. Éric PEYROUSE précise que le vote de la CFDT ne porte pas sur le document qui est régulier et sincère, mais il est en lien avec les difficultés présentées pour l'atterrissage en fin d'année 2024 et qui avaient conduit la CFDT à voter contre le budget initial 2025. En toute cohérence, la CFDT votera contre le compte financier 2024.

Mme Marianne RUBIO répond à la question de Monsieur Dumoulin sur l'évolution des missions (convention BDIFF ou OLD, inventaire outre-mer). Les conventions ont été engagées en 2024. Celles-ci se poursuivent en 2025. Pour les travaux engagés avec de nouveaux bons de commande ou de nouvelles conventions, les discussions se poursuivent entre les équipes de la DGPE et les équipes de l'IGN. Le fait d'avoir transféré la forêt au MTE ne change pas les orientations et les priorités qui ont été

données. Il y a actuellement une vraie continuité entre les deux cabinets quant aux travaux engagés et aux objectifs poursuivis.

Mme Nathalie QUELQUEJEU apportera ultérieurement une réponse sur la non-consommation d'une partie du budget des œuvres sociales.

M. Stéphane VALOIS précise que l'écart de -19 ETPT correspond à la baisse de consommation en 2024 par rapport à 2023 et que l'écart de -41 ETPT correspond à la différence entre la consommation et les autorisations. Fin 2024, l'établissement s'inscrivait à 41 ETPT sous le plafond, mais la consommation était en baisse de 19 ETPT par rapport à celle de 2023. Cette baisse de 19 ETPT est composée d'une baisse de 5 ETPT sur les CDD RPG et de 14 ETPT sur des emplois autres que des CDD RPG.

M. Philippe DUMOULIN demande à quelle période de travail correspond l'encaissement de 1,1 million d'euros pour BDIFF et les OLD (travail déjà effectué ou à venir).

M. Guillaume MELLIER répond que de manière générale et selon les travaux, les financements peuvent arriver une fois que le travail est réalisé ou bien par anticipation. L'encaissement dont il est question correspond essentiellement au paiement de travaux réalisés pour les OLD avec principalement la mise à jour d'un masque forêt/non forêt.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2025-02 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 5 (CFDT et CGT)

5 Point budgétaire sur la situation 2025

M. Stéphane VALOIS, secrétaire général adjoint de l'IGN, présente ce point.

Il rappelle que lors de la présentation du budget initial, il avait été indiqué que les recettes d'appui aux politiques publiques n'étaient pas complètement sécurisées pour 2025, ce qui est traditionnel dans le fonctionnement de l'établissement. Or, entre le vote du budget initial et le 1^{er} février 2025, la situation s'est améliorée puisque si la prévision de recettes est stable, la part des recettes signées a évolué pour passer d'une trentaine de millions d'euros à environ 38 millions d'euros. Pour autant, la situation n'est pas encore complètement sécurisée puisque les recettes des projets en montage avoisinent les 8-9 millions d'euros. Le montant indiqué dans le document est indicatif, car il a pu varier entre le budget initial et le 1^{er} février 2025 pour certains projets.

Par ailleurs, dans le cadre du PLF, l'IGN a bénéficié d'un amendement de 5 millions d'euros pour augmenter la SCSP 2025. Cela a fait passer la SCSP de 94,75 millions d'euros à 98,58 millions d'euros. La différence n'est pas égale à 5 millions d'euros, car l'IGN a contribué, comme tous les organismes, au « rabot transversal » qui intervient en fin de débat parlementaire. Pour mémoire, l'atterrissage de trésorerie de fin d'année 2024 était plus élevé que ce qui était prévu au budget initial. Au final, la trésorerie à fin 2025 s'établirait à environ 12,5 millions d'euros, toutes choses égales par ailleurs, soit environ 25 jours de trésorerie.

Monsieur Valois signale deux points d'attention quant à la gestion de l'exercice 2025. La Géoplateforme étant victime de son succès, à date, les autorisations d'engagement nécessaires seraient d'environ 1 million d'euros supérieures à ce qui était inscrit au budget initial. Néanmoins, le risque que cela conduise à un budget rectificatif est jugé faible, car il est envisagé de gager cette augmentation soit par la mobilisation de la réserve prévue au budget initial soit par des

redéploiements internes. Sur le moyen terme, cela nécessitera un pilotage pour s'assurer du respect de la trajectoire prévue. En ce qui concerne le SIRH, un projet est en cours pour passer sur RenoirRH. Sur le point particulier de la gestion du temps et des activités, le prestataire qui conduit les travaux ne sera pas en mesure de réaliser complètement ce à quoi il s'était engagé. Cela crée des difficultés à la fois pour tenir le calendrier et pour rester dans l'enveloppe prévue.

Il ressort de ces différents éléments qu'à date, la direction de l'IGN ne prévoit pas de budget rectificatif.

M. le Président remercie Monsieur Valois pour cette présentation et s'enquiert d'éventuels commentaires ou questions.

M. Matthieu LE MASSON aurait préféré que le document présenté par Monsieur Valois soit adressé en amont aux membres du conseil d'administration. Il considère que le budget initial n'était pas viable et estime que les quelques évolutions présentées par Monsieur Valois ne sont pas particulièrement rassurantes. Monsieur Le Masson est d'avis que la page présentée sur les conventions appelle des « preuves d'amour » de la part des partenaires.

6 Approbation du plan d'activités 2025 de l'IGN (délibération n°2025-03)

M. Guillaume MELLIER, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN, présente ce point.

Pour mémoire, le plan d'activités présente les chantiers et productions de l'IGN pour l'année en cours. Il donne lieu à une concertation des parties prenantes commanditaires de l'IGN ou bénéficiant du travail de l'IGN. Le plan d'activité a été présenté et discuté en comité national de programmation de l'IGN le 6 février 2025.

Le plan d'activité s'articule autour de quatre priorités en cohérence avec le COP :

- accélérer la construction d'un jumeau numérique des territoires ;
- faire de l'IGN un point d'ancrage souverain des données territoriales ;
- mettre l'innovation au service des forces armées et de la sécurité ;
- former et attirer les talents de la géodata et du numérique.

Le plan d'activité se traduit par un certain nombre de productions significatives relatives aux grands engagements contractuels de l'IGN, aux productions socles, aux outils numériques souverains, à de nouveaux projets et à des projets en maturation.

Sans être exhaustif, Monsieur Mellier présente les principales activités :

Grands engagements contractuels :

- OCS-GE : l'année 2025 verra la fin de la production des deux millésimes initiaux et le démarrage d'un cycle de mises à jour pour la production d'un troisième millésime.
- Pour le ministère des Armées : poursuite de Géosocle, de Géomaps, de l'appui à l'EGI et d'un travail pour préparer les nouvelles réponses aux besoins des Armées.
- Poursuite du travail sur le RPG pour le MASA et sur une plus grande automatisation.
- Production de la BD Forêt v.3, qui utilisera massivement l'intelligence artificielle, et les travaux sur la cartographie et l'inventaire outre-mer.
- Poursuite du programme Lidar HD.
- Poursuite de la cartographie des habitats CarHab.

- Poursuite du portail des énergies renouvelable.
- Poursuite du géoportail de l'urbanisme.
- Poursuite du PCRS.

Productions socles :

- Poursuite du programme de prises de vues aériennes et poursuite des travaux du comité commanditaire pour favoriser la mise en commun des besoins et la mutualisation des moyens.
- Entretien des grandes bases de référence, notamment la BD TOPO et son évolution vers une BD France.
- Inventaire forestier.

Outils numériques souverains :

- Géoplateforme.
- Cartes.gouv.fr
- Préparation du jumeau numérique des territoires.

Nouveaux projets :

- Cartographie des services publics réalisée pour et avec la DITP.
- Lancement d'un observatoire de la haie, avec une base de données plus riche sur les haies.
- Démarrage d'un travail sur « nature en ville » avec la DGALN.

Projets en maturation, pas encore actés :

- Suite de l'observatoire de la haie.
- Évolution vers un géoportail de l'environnement.
- Évolution vers des inventaires forestiers multisources.
- Discussions sur les cartes de prévention des feux de forêt.
- Travail sur l'occupation des sols agricoles.
- Travail pour améliorer la connaissance du littoral.
- Travaux sur un commun numérique de la route avec la DGITM.

Des échanges ont eu lieu en comité national de programmation (CNP) avec une participation importante et diversifiée de l'État et des collectivités. Une réunion de concertation a été organisée en amont (en décembre 2024) avec toutes les régions et les plateformes régionales. Les retours ont été positifs et un certain nombre de remarques ont été prises en compte dans le document final soumis ce jour au conseil d'administration. Les principaux points d'échange ont été les suivants :

- Un intérêt marqué pour le projet sur la cartographie des services publics.
- Un soutien au projet de jumeau numérique.
- Un intérêt et des questions sur l'évolution vers une BD France.
- Des interrogations soulevées par l'arrêt des travaux sur le RPCU suite à la décision de la DGFIP, le besoin restant présent et affirmé par les acteurs.
- Un soutien à la démarche du comité commanditaire sur la couverture aérienne et spatiale.

Monsieur Mellier précise que le document final du plan d'activité 2025 est soumis au vote du conseil d'administration pour approbation.

M. le Président remercie Monsieur Mellier pour cette présentation synthétique et pour le très important travail de programmation qui a fait l'objet d'une large concertation en interne et avec les principaux partenaires. Il s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions sur ce document.

M. Philippe DUMOULIN demande si certains des projets en maturation ne diffèrent des nouveaux projets que pour des questions de financement.

M. Guillaume MELLIER répond que les projets en maturation sont en attente de confirmation du besoin, de la cible et de financements. Des discussions sont en cours sur les projets en maturation, mais ceux-ci n'ont pas encore été confirmés quant à leurs finalités et aux moyens nécessaires à leur production.

M. Matthieu LE MASSON salue le travail des agents de l'IGN ayant préparé ce document qui constitue un beau document. Toutefois, certaines activités du plan d'activité n'ont pas de financement ou ne sont que partiellement financées. La CGT votera contre l'approbation du plan d'activité du fait du décalage entre les ambitions affichées et les moyens associés.

M. Stéphane PELLE constate à la lecture du plan d'activité que la production prévue par l'IGN est importante et répond à des demandes plus ou moins affirmées et qui ont été explicitées. Cependant, il est toujours demandé aux agents de l'IGN de faire plus avec moins. De ce fait, la CFDT s'abstiendra.

M. Sébastien SORIANO précise que le plan d'activité a fait l'objet d'une large concertation et d'une présentation à la fois aux acteurs en région et à l'ensemble des partenaires publics concernés. Cette activité reprend à la fois les activités socles réglementairement prévues et les conventions en cours ou à venir.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2025-03 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 18 Abstention : 3 (CFDT et UNSA) Contre : 3 (CGT)

7 Approbation de la sortie de la phase d'expérimentation de l'Université Gustave Eiffel et approbation des nouveaux statuts de l'UGE (délibération n°2025-04)

M. Patrick SILLARD, directeur de l'ENSG Géomatique, présente ce point.

L'Université Gustave Eiffel a été créée en 2019 sous une forme expérimentale. L'ENSG Géomatique a participé à ce projet en tant qu'école membre. Cela avait été soumis à une délibération du conseil d'administration de l'IGN du 11 octobre 2019 qui avait approuvé deux décrets concernant la création d'une université expérimentale et les statuts de celle-ci. Depuis lors, une alliance vivante et réussie s'est développée sur le site avec bilan très positif.

L'Université Gustave Eiffel est maintenant bien installée dans le paysage universitaire français. Son orientation générale de recherche est centrée sur la thématique des villes et des territoires de demain. L'ENSG Géomatique participe activement aux instances de l'université et à son pilotage. Le directeur de l'ENSG Géomatique est vice-président de l'université et est partie prenante de l'équipe de

présidence qui se réunit tous les 15 jours. La recherche de l'IGN et de l'ENSG Géomatique y est étroitement associée, en particulier via l'UMR Lastig sous co-tutelle de l'IGN, de l'Université Gustave Eiffel et de l'EIVP (l'une des autres écoles membres de l'université). L'UMR Lastig est désormais situé sur le site du campus depuis fin 2024. L'UGE a induit une visibilité accrue de la recherche de l'IGN notamment dans le classement de Shanghai grâce aux publications des laboratoires de l'IGN. Cela facilite les financements universitaires par le biais d'alliances.

Un certain nombre de services ont été mutualisés : inscription des étudiants, service de santé, bibliothèque et équipements sportifs. Des enseignants sont partagés notamment en matière de cours de langue. Les locaux sont aisément accessibles. Quelques emplois d'enseignants-chercheurs ont été ouverts dans les laboratoires de recherche au bénéfice des étudiants de l'ENSG Géomatique sous statut universitaire. Cela facilite les échanges entre pairs (notamment avec les écoles EIVP, ESIEE, ENSA Paris-Est).

La délibération proposée porte sur un décret de pérennisation avec des nouveaux statuts de l'université en annexe du décret. Il est proposé de créer l'établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement. Ce décret et cette annexe ont été soumis aux différentes instances des écoles membres ainsi qu'au conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel qui a voté favorablement.

L'exercice se place dans une logique de modifications non substantielles par rapport aux statuts de 2019. Des demandes de l'IGN ont été intégrées, notamment le maintien des équilibres de 2019 et la création d'un comité des fondateurs réunissant le président de l'université et les directeurs d'écoles et établissements membres qui doivent être consultés sur les orientations stratégiques de l'université. Ces orientations stratégiques figurent donc également dans les nouveaux statuts.

L'ENSG Géomatique demeure un service de l'IGN et continue à être dirigée et administrée par l'IGN dans le respect des conditions prévues aux statuts de l'Université Gustave Eiffel.

Monsieur Sillard invite le conseil d'administration à se prononcer en faveur de ce projet de décret et des nouveaux statuts de l'Université Gustave Eiffel.

M. le Président propose aux tutelles de l'Université Gustave Eiffel d'intervenir si elles le souhaitent.

Mme Amélie COANTIC précise que le MTE a le privilège d'assurer la tutelle de l'Université Gustave Eiffel, car le CGDD suit les établissements qui interviennent en matière d'expertise, de recherche et d'innovation pour le compte des politiques publiques de ce ministère. L'Université Gustave Eiffel a un statut particulier avec une double tutelle MTE/MESR, spécificité qui ne se retrouve nulle part ailleurs.

Cette sortie d'expérimentation a lieu après un bilan conduit par l'IGN et dans le cadre du Hcéres, organisme validant les établissements d'enseignement supérieur. Le MTE est très attaché à cette spécificité qui garantit que l'université est présente sur des enjeux très spécifiques des politiques publiques du MTE, notamment en termes d'expertise dans le domaine de la ville durable et résiliente. Dans ce cadre, le positionnement de l'ENSG Géomatique en partenariat et au sein de l'université semble constituer une force en cohérence parfaite avec les enjeux du MTE.

Le contexte en 2025 est donc bien celui d'une sortie d'expérimentation, mais surtout d'une consolidation d'un grand établissement qui portera des enjeux d'enseignement et de recherche et d'innovation au service des politiques publiques. L'ENSG Géomatique trouve naturellement sa place dans cet écosystème. Il est à noter que l'implantation géographique de cette université lui permet d'être présente sur tout le territoire national, ce qui constitue également un atout pour conduire les politiques publiques.

M. Brice VIRLY précise que la CGT est étonnée d'apprendre qu'il y a eu un bilan sur l'expérimentation des cinq ans, car il n'a pas été transmis aux représentants du personnel. Or, la CGT a identifié différents problèmes au sein de l'ENSG Géomatique, notamment de recrutement d'élèves, et aurait aimé pouvoir en discuter. De ce fait, la CGT votera contre.

M. Patrick SILLARD précise que le rapport de l'IGEDD est public car il est accessible en ligne, mais il admet qu'il n'a pas été transmis aux représentants du personnel de l'IGN alors qu'il aurait dû l'être. S'agissant des évolutions de l'ENSG Géomatique, il serait très utile de faire des points réguliers dans le cadre du dialogue social de l'IGN.

M. le Président précise qu'il y avait dans le dossier transmis en amont de la réunion une note de présentation des différents éléments soumis au présent vote, notamment concernant l'évolution des statuts et la pérennisation de l'Université Gustave Eiffel.

Le Président procède au vote.

La délibération n°2025-04 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 19

Abstention : 2 (CFDT)

Contre : 3 (CGT)

8 Évolution de la commission de la stratégie (délibération n°2025-05)

M. le Président précise que ce point a été inscrit à l'ordre du jour pour faire suite à une demande adressée lors du dernier conseil d'administration.

M. Philippe GERBE présente ce point.

La commission de la stratégie a été créée en 2008 et modifiée en 2012 et 2020. Sa dernière réunion s'est tenue en 2023. Plusieurs de ses postes sont aujourd'hui vacants.

Après des échanges avec le Président du conseil d'administration, deux scénarios ont semblé possibles. Le premier scénario consisterait à maintenir la commission, avec dans ce cas-là un intérêt à passer à deux personnalités qualifiées plutôt qu'une et en supprimant la référence à la politique tarifaire puisqu'elle est désormais très réduite, au prix des cartes essentiellement, lequel est contraint par les marchés et les coûts de production. Le second scénario consisterait à remplacer cette commission par des groupes de travail de membres du conseil d'administration qui pourraient être créés en tant que de besoin avec des membres désignés en fonction des sujets. Cela explique que deux délibérations peuvent être soumises au vote, l'une prévoyant le maintien de la commission et l'autre sans le maintien de la commission.

M. le Président précise qu'il est bien du rôle du conseil d'administration que de se prononcer sur les questions de stratégie. Le fait de déléguer à une commission la réflexion sur ces questions est un choix méritant d'être réinterrogé au regard de l'expérience et des enjeux. Or, depuis deux ans, cette commission ne s'est pas réunie. En outre, il semble important que l'ensemble des membres du conseil d'administration puissent être associés aux réflexions stratégiques. C'est la raison pour laquelle il semble important de proposer aux membres du conseil d'administration une alternative à la commission de la stratégie, alternative pouvant consister à prévoir des réunions intermédiaires dans le cadre d'un groupe de travail du conseil d'administration, conseil d'administration qui conserverait ainsi sa compétence en matière de stratégie.

M. Stéphane PELLE précise avoir fait partie par le passé de la commission de la stratégie qui consistait davantage en un groupe de travail permanent qu'en une délégation formelle, puisque les décisions

étaient prises lors des réunions plénières du conseil d'administration. Il est donc surpris que la proposition du Président soit présentée comme alternative alors que les deux propositions pourraient être toutes deux mises en œuvre de façon cumulative.

M. le Président précise qu'il revient au conseil d'administration de décider s'il souhaite ou non créer une commission. C'est en ce sens qu'il s'agit d'une proposition alternative.

Mme Anne SAMICA rejoint la remarque de Monsieur Pelle. Les groupes de travail ne remplaceraient pas une commission de la stratégie qui rend compte au conseil d'administration.

M. Philippe DUMOULIN prône une approche pragmatique sachant que le conseil d'administration a fonctionné sans commission pendant quelques années. L'idée de constituer des groupes de travail au coup par coup sur des thèmes précis lui semble intéressante.

M. le Président soumet au vote la deuxième option consistant à supprimer la commission de la stratégie. Cela n'empêchera pas, par la suite, si le besoin s'en fait sentir, de recréer une commission sous le même format ou sous un autre format.

La délibération n°2025-05 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 5 (CGT et CFDT)

M. le Président acte la suppression de la commission de la stratégie et suggère que le conseil d'administration maintienne des débats stratégiques en son sein et, si besoin, les approfondisse dans le cadre de groupes de travail ad hoc.

9 Désignation des membres du conseil d'administration pour siéger au sein de la commission de la stratégie (délibération n°2025-06)

Point non traité eu égard au résultat du vote sur la délibération n°2025-05.

10 Fixation des seuils d'engagement des dépenses du directeur général (délibération n°2025-07)

M. Philippe GERBE indique que ce point est retiré de l'ordre du jour. La délibération envisagée était liée à un léger flou entre le décret de l'IGN et le décret GBCP sur les délégations de signature pour les contrats hors marché de type convention. Le décret de l'IGN stipule que le directeur général signe, alors que le décret GBCP stipule que le conseil d'administration doit fixer des seuils. Or, aucun seuil n'ayant été fixé jusqu'à présent, cela signifie que le directeur général peut signer des conventions sans limite de montant. Il s'agit donc d'un point à clarifier pour le porter à l'examen d'une prochaine réunion du conseil d'administration. Il y aura lieu, dans l'intervalle de rassembler différentes délégations en une seule délégation pour ne plus souffrir qu'il y ait un risque d'incohérence, notamment concernant les montants des différentes délégations dans le cadre des transactions.

11 Délégation donnée au directeur général pour signer le bail du site de Toulouse (délibération n°2025-08)

M. Philippe GERBE précise que le site de Toulouse héberge essentiellement le service de l'imagerie

spatiale (SIS) dans un bâtiment loué depuis l'an 2000 et devenu inadapté. Ce bâtiment tout en verre a une très mauvaise efficacité énergétique, son niveau de sécurité est insuffisant et il est trop grand. Le terme du bail de location de ce bâtiment est la fin du mois d'août 2025.

Le CNES propose à l'IGN un hébergement du SIS au sein du site CNES à Toulouse, dans un bâtiment réhabilité depuis deux ans, en prenant en compte les besoins de l'IGN, notamment en matière de contrôle d'accès. Il s'agit de locaux d'une surface de 1 440 m² de bureaux et de stockage, et, point important, d'une salle serveur dédiée à l'IGN dans le bâtiment du data center du CNES.

Pour les agents, l'impact est faible, car le nouveau bâtiment n'est qu'à 1,3 kilomètre du site actuel et il est aussi facile d'accès en voiture que le site actuel.

Le nouveau bail aurait un montant de 390 000 euros par an plus des taxes foncières de 46 000 euros par an. Il s'agit d'un bail de 20 ans, soit un engagement de 8,7 millions d'euros, montant impliquant l'approbation du conseil d'administration. Toutefois, des ajustements de certaines charges interviennent encore, si bien qu'il n'est pas possible, à date, d'indiquer le montant définitif.

Monsieur Gerbe propose une délibération sur un engagement maximum de 8,8 millions d'euros pour ce bail de 20 ans.

Mme Anne SAMICA remarque que le montant du bail ne correspond pas à ce qui est indiqué dans la note.

M. Philippe GERBE explique que depuis que la note d'information a été adressée aux membres du conseil d'administration, les discussions avec le CNES se sont poursuivies, ce qui a conduit à une réduction du prix au mètre carré pour le stockage en sous-sol et à un recalcul de la surface ayant entraîné une réduction du loyer final. En outre, la prise de bail est prévue au 5 mai 2025 et non au 1^{er} avril comme initialement prévu, car le contrôle d'accès n'est pas encore tout à fait opérationnel et le nouveau mobilier va arriver tardivement.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2025-08 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

12 Conditions d'application du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État (demande des OS lors de la réunion du 29/11/2024) (délibération n°2025-09)

M. Philippe GERBE rappelle que dans le décret de 2006 sur les frais de mission, Paris et ses communes limitrophes reliées par les transports en commun sont considérés comme une seule commune. De ce fait, se déplacer de Saint-Mandé à Paris est considéré comme rester au sein de la même commune et ne permettait pas le remboursement des frais de repas. Des cas semblables se sont aussi présentés sur d'autres grandes agglomérations. Le décret de 2006 sur les frais de mission prévoit en revanche la possibilité de dérogations votées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration a déjà dérogé au profit du personnel navigant pour fixer un seuil de frais de nuitée plus élevé.

Une nouvelle dérogation est proposée pour considérer comme « commune » les communes au sens administratif. Dans cette acception, Paris est une commune, tandis que Saint-Mandé est une autre

commune. Cela permet une prise en charge des repas. Actuellement, le seuil de remboursement des nuitées d'une personne venant de province en mission à Saint-Mandé était celui de Paris, c'est-à-dire 140 euros si la personne paie elle-même son hôtel. Ce seuil passera à 120 euros dès lors que Saint-Mandé ne sera plus assimilé à Paris, car Saint-Mandé se verra alors appliquer le seuil appliqué aux communes du Grand Paris. De fait, quasiment toutes les personnes venant à Saint-Mandé prennent leur hébergement par la billetterie comme cela est recommandé. Très peu d'agents réservent directement un hôtel pour se faire ensuite rembourser. Il n'y aura donc pas d'impact pour les agents réservant par la billetterie.

La précédente délibération sur le personnel navigant était d'une durée de cinq ans jusqu'au 31 mars 2027. Il est proposé que la présente délibération s'arrête également au 31 mars 2027 pour qu'à cette échéance, les deux délibérations puissent être fusionnées en une seule délibération sur les frais de mission.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2025-09 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

13 Point d'information sur les contrats et prestations de conseil à l'IGN

14 Point d'information sur la mise en œuvre récente des délégations 2024-17 en matière de transaction et 2024-18 en matière de remise gracieuse, d'admission en non-valeur, de rabais et de ristourne

15 Bilan des marchés publics 2024

M. Philippe GERBE présente ces trois points de façon conjointe.

Le montant total des prestations de conseil se stabilise à environ 1 million d'euros par an. En 2024, les plus importantes ont été les prestations de l'UGAP (dont une commande importante pour un appui externe concernant la refonte du SIRH), du cabinet Grant Thornton pour le système d'information de gestion, de Comm'On Agency sur un marché de relation presse, d'UT7 pour la mise en œuvre du mode produit par l'IGN.

En 2024, il n'y a eu aucune remise gracieuse ni rabais ou remise commerciale. Deux transactions ont été conclues en 2024 dont une avec la société Ophelia qui a repris une technologie développée par un laboratoire de l'IGN et qui commercialise le Géocube. Cette société ne souhaitait plus verser les royalties dus à l'IGN en arguant avoir fait nettement évoluer le système initialement hérité de l'IGN. Cela a donné lieu à une transaction donnant satisfaction aux deux parties. La seconde transaction concernait la maintenance du logiciel Pléiade du SIRH actuel après le terme d'un marché. Une transaction a été conclue avec la société Sopra HR Software pour avoir assuré la maintenance du logiciel alors qu'il n'y avait plus de contrat, malgré les demandes et les relances de l'IGN pour renouveler le marché de maintenance.

Les admissions en non-valeur (créance irrécouvrable) n'ont concerné que de très faibles montants (moins de 2 000 euros au total).

Relativement au bilan des marchés, Monsieur Gerbe précise que la note d'information fournie en amont de la présente réunion liste de façon exhaustive les marchés de l'année 2024. Sur les 107 procédures de 2024, 7 % d'entre elles ont été soumises au vote du conseil d'administration, mais ces procédures correspondent à 71 % des montants d'engagement prévus. Par ailleurs 13 % des procédures sont passées en commission des marchés pour 80 % des montants engagés. A noter que 72 % des procédures correspondaient à des petits montants, inférieurs aux seuils de la commission des marchés et ne représentaient que 11 % des montants d'engagements prévus. Il est rappelé que les marchés de prestation de service d'un montant supérieur à 400 000 euros et les marchés de fournitures et de travaux supérieurs à 1 million d'euros sont soumis à l'examen de la commission des marchés.

Monsieur Gerbe ajoute que le passage par les groupements de commandes (essentiellement via l'UGAP) a augmenté en 2024. Cet accroissement a entraîné le recrutement d'une personne en décembre 2024 pour optimiser l'utilisation des groupements et gagner en efficacité dans la conduite des marchés passés avec les centrales d'achat.

M. le Président rappelle que ces informations sont des informations obligatoires du conseil d'administration en application de ses statuts ou de ses délibérations. Cela explique qu'elles soient documentées dans le dossier remis en amont aux membres du conseil d'administration.

16 Points divers

M. Philippe DUMOULIN fait remarquer à la demande d'un agent que le numéro 1575 de la revue *Alim'agri* est sorti et que le logo de l'IGN y est « maltraité » : une ancienne version du logo est utilisée et elle subit un traitement graphique différent à chaque occurrence.

M. le Président assure qu'il sera demandé à la direction de la communication du MASA d'utiliser la dernière version du logo de l'IGN.

M. Philippe GERBE précise que les prochaines réunions du conseil d'administration sont prévues le 27 juin 2025 à 9h30 et le 28 novembre 2025 à 9h30. Pour l'année 2026, le secrétaire général propose les dates du 13 mars, du 26 juin et du 27 novembre.

Fin de la séance du conseil d'administration à 12 h 37.

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025
N° 2025-09**

**Rapport d'activité 2024 de
l'Institut national de l'information géographique et forestière**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 27 juin 2025,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment son article 9-3°,

DELIBERE :

Article 1 : Le rapport d'activité 2024 de l'Institut national de l'information géographique et forestière, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Le Président

Signé par :



750B39D0F4C249D...

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IGN

INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

**CHANGER
D'ÉCHELLE**



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024





CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 27 juin 2025

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IGN

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

MINISTÈRES OU ORGANISMES REPRÉSENTÉS

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, BIODIVERSITÉ, FORÊT, MER ET PÊCHE

Titulaire: **Amélie COANTIC**
Suppléant: **Thierry COURTINE**

Titulaire: **Julien TURENNE**
Suppléant: **Pascal LORY**

Titulaire: **Régine ENGSTRÖM**
Suppléant: **Nicolas MONIÉ**

AGRICULTURE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Titulaire: **Thierry DELDICQUE**
Suppléant: **Jean-Louis LARRIEU**

Titulaire: **Rémi MASSON**
Suppléante: **Marianne RUBIO**

ARMÉES

Titulaire: **Capitaine de vaisseau Olivier LE DUFF**
Suppléante: **N...**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Titulaire: **Hervé MARTIN**
Suppléante: **Anne PUECH**

BUDGET ET COMPTES PUBLICS

Titulaire: **Bruno PATIER**
Suppléante: **Sania MATULIC**

ÉCONOMIE, FINANCES, SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Titulaire: **N...**
Suppléante: **Marina FAGES**

INTÉRIEUR

Titulaire: **Pierre CHASTANET**
Suppléante: **Caroline PILOT**

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE
Conseiller d'État

DÉFENSE

Blandine VINSON-ROUCHON
Ingénieure générale de l'armement

Nicolas BAUQUET
Directeur de l'Institut Paris Région

Charles HUOT
Président du pôle de compétitivité Cap Digital

Karine HUREL
Déléguée générale adjointe de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)

REPRÉSENTANTS DE LA FILIÈRE FORESTIÈRE

Roland DE LARY
Directeur général du Centre national de la propriété forestière (CNPF)

François BONNET
Directeur général adjoint de l'Office national des forêts (ONF)

Anne DUISABEAU
Présidente de France Bois Forêt

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

Titulaire: **Anne SAMICA** - Suppléant: **Benjamin BRIANT**
Titulaire: **Matthieu LE MASSON** - Suppléant: **Moussa COULIBALY**

Titulaire: **Marine ROUGIER** - Suppléant: **Brice VIRLY**
Titulaire: **Éric PEYROUSE** - Suppléante: **Noémie GREMEAUX**

Titulaire: **Stéphane PELLE** - Suppléante: **Carine DUMAS**
Titulaire: **Philippe DUMOULIN** - Suppléant: **Thierry TOUZET**

ASSISTENT AVEC VOIX CONSULTATIVE

Sébastien SORIANO
Directeur général de l'IGN

Benoît DINGREMONT
Chef de mission de contrôle général économique et financier

Bénédicte TREGARO
Agent comptable de l'IGN

Pascale GOT
Présidente du comité de la filière forêt et bois

Si les cartes peuvent paraître refléter une situation statique, la réalité est tout autre. Leur finalité est de représenter, en s'y adaptant, un monde en perpétuel mouvement. Telle est la vocation de l'IGN qui, pour faire face à ce défi, est lui-même un opérateur en évolution permanente dans ses missions, ses savoir-faire, son expertise, les services qu'il offre, comme l'illustre à nouveau ce rapport sur son activité en 2024. Sans paraphraser celui-ci ni prétendre à l'exhaustivité, quelques éléments marquants de cette année sont à souligner.

Le plus visible pour le grand public est le lancement réussi, au printemps 2024, de l'application Carte IGN, dont l'intention est de permettre la découverte de la France autrement, grâce à la richesse des fonds cartographiques disponibles. En 2024, la Géoplateforme a aussi pris son envol, avant le lancement, en 2025, de cartes.gouv.fr. Et l'IGN a posé les fondations avec le Cerema et Inria d'un projet de jumeau numérique de la France et de ses territoires. Ce sont trois exemples forts, parmi d'autres, de la volonté de l'Institut de construire avec ses partenaires la cartographie souveraine dont a besoin notre nation pour relever les défis contemporains, dont ceux de la transition écologique.

Dans le même esprit se sont également poursuivies les initiatives pour installer l'IGN comme « opérateur data de la République » et institut innovant, avec l'intelligence artificielle en premier plan. L'IA s'est en effet généralisée dans la production des données et particulièrement dans la réalisation des projets majeurs tels que la cartographie 3D de la France et dans le suivi de l'artificialisation des sols. Parmi les grandes actions de l'année peuvent également être citées l'Atlas de l'anthropocène dédié à l'intelligence artificielle, la participation à des salons importants dans les domaines de la tech et la data (dont VivaTech pour la première fois), l'organisation des « Visites particulières » pour présenter ces activités à des responsables institutionnels, etc. Plusieurs faits saillants ont également marqué l'activité de l'IGN sur la forêt: la publication d'une étude sur le stock de carbone à l'horizon 2050 et des résultats annuels de l'inventaire forestier national à l'automne, ou encore la montée en puissance de l'Observatoire des forêts françaises avec nos partenaires.

Afin de conforter son expertise, indispensable pour mener à bien ses missions et faire face aux défis futurs, l'IGN a récupéré, en 2024, la gestion de son corps d'ingénieur désormais appelé « ingénieur des sciences géographiques et du numérique ». Ce changement illustre le fait que les compétences des ingénieurs, formés principalement à l'École nationale des

ÉDITORIAL

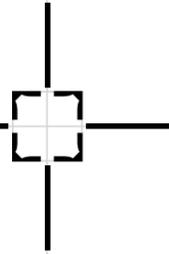
sciences géographiques (ENSG-Géomatique), sont des experts du numérique et du traitement de la donnée géographique.

2024 a également été marquée par l'important travail qui a été mené en interne et avec les ministères de tutelle ainsi que les partenaires pour la préparation du nouveau Contrat d'objectifs et de performance (COP), qui devrait aboutir d'ici quelques semaines.

Enfin, je ne peux passer sous silence le renouvellement du conseil d'administration intervenu à l'automne. C'est dans ce cadre que j'ai le plaisir de rejoindre ce conseil et l'honneur d'en prendre la présidence, à la suite d'Emmanuelle Prada-Bordenave qui en a assuré la présidence pendant deux mandats consécutifs. Je profite donc de ces quelques lignes pour lui rendre hommage et la remercier pour son engagement et son investissement en faveur de l'Institut, ainsi que tous les membres qui ont siégé au sein du conseil d'administration pendant ce mandat, et bien sûr les femmes et les hommes qui au quotidien ont œuvré à la réalisation de ces activités.



FRÉDÉRIC GUEUDAR DELAHAYE
Président du conseil d'administration



SOMMAIRE

02

Conseil d'administration

03

Éditorial

06

L'IGN en 2024 en chiffres

08

Opérateur data et observateur du territoire

12

Acteur de la souveraineté...

14

... par les communs !

16

Vigie des forêts françaises

18

Compagnon des découvertes

20

Les médias en ont parlé

22

Bilan social

26

Bilan budgétaire et comptable 2024

30

Les indicateurs de performance 2024

32

Les sites IGN en France

33

Organigramme de l'IGN

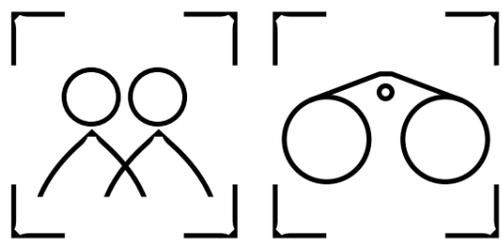
CAP SUR UNE CARTOGRAPHIE SOUVERAINE

Lancement de l'application Cartes IGN, décollage de la Géoplateforme, avancées technologiques et utilisation croissante de l'IA, publication d'études majeures sur la forêt française, essor de plusieurs géocommuns d'intérêt public... En cette année olympique, les équipes de l'IGN se sont une nouvelle fois mobilisées pour doter la Nation d'une cartographie souveraine, utile à la connaissance du territoire et à son pilotage pour la transition écologique. Découvrez ici une sélection de faits marquants ainsi que les traditionnels bilans social, budgétaire, comptable et les indicateurs de performance. Bonne lecture !

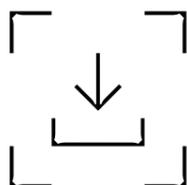
L'IGN EN 2024 EN CHIFFRES

1 537
agents

au 31/12

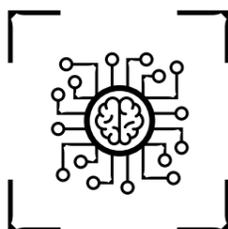


40
chercheuses
et chercheurs
permanents



3 424 téraoctets

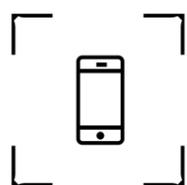
de données ont été diffusés
par la Géoplateforme sous
la forme de services web
et de téléchargements



10
le nombre
de productions
de l'IGN dans
lesquelles l'IA
est appelée à occuper
une place centrale

153 157

C'est le nombre
de bâtis qui ont intégré
la **BD Topo®**, la base de
données de référence
de l'IGN

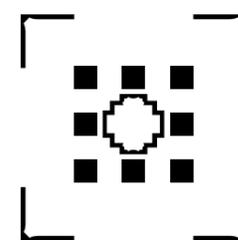


1 million de téléphones actifs

sur lesquels l'**application Cartes IGN**,
lancée au printemps 2024, est déjà installée

10 milliards d'euros

le poids en France de la filière géonumérique,
selon une étude publiée par l'Afigéo avec l'IGN,
l'ANCT, le BRGM, le Cnes, le CNIG/Ecolab et l'OGE

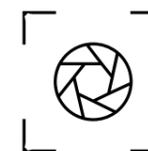


+ de 43 millions de bâtiments en France

disposent d'un identifiant unique – telle une plaque
d'immatriculation – au **sein du Référentiel national
des bâtiments (RNB)**, projet hébergé par la Fabrique
des géocommuns de l'IGN

500 000

passants ont arpenté la place
Stanislas lors de la 21^e édition du
Jardin éphémère à Nancy, et ont donc pu
s'attarder sur les deux grandes cartes au sol
réalisées pour l'occasion par l'IGN



11,3
milliards

d'arbres dénombrés
par l'IGN dans la dernière
édition de l'Inventaire forestier
national (IFN). Celui-ci dresse
un état des lieux des forêts
françaises
malmenées par
le dérèglement
climatique



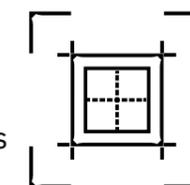
150 000

le nombre de visionnages
du reportage *La France
EN 3D: les coulisses*

d'une cartographie hors-norme dédié
au programme LiDAR HD, publié sur le site
d'IGN Mag en novembre

34 millions

de photos sont venues enrichir
Panoramax, le commun des vues
immersives, qui en compte
aujourd'hui plus de 55 millions !



23 000
personnes

supplémentaires ont suivi
l'IGN sur les médias sociaux,
pour un total de **160 000**



OPÉRATEUR DATA ET OBSERVATEUR DU TERRITOIRE EN CONTINU

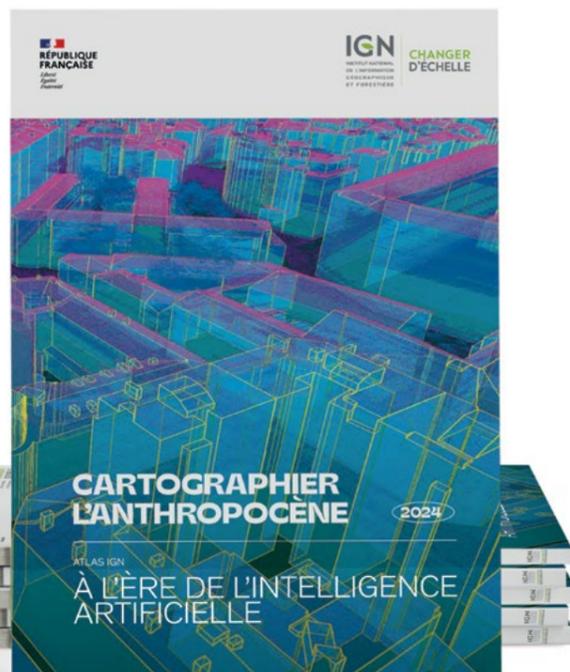
Outiller la Nation pour comprendre son territoire à l'heure des grands bouleversements environnementaux et numériques: telle est la raison d'être de l'IGN, opérateur data engagé auprès des décideurs publics, comme en témoignent ces faits marquants de 2024.

FACE À L'ANTHROPOCÈNE, L'IA EN RENFORT

En 2024, l'IGN a mis en lumière le rôle croissant de l'intelligence artificielle dans ses activités – elle est déjà incontournable dans plusieurs de ses productions (LiDAR HD, OCSGE, etc.) –, et l'apport de cette technologie à la transition écologique. À l'ère de l'anthropocène, l'IA est en effet d'une aide précieuse pour décrire le territoire et ses transformations dues aux activités humaines, et fournir des référentiels cartographiques à jour sur les enjeux écologiques majeurs (suivi de l'occupation des sols, potentiel de biodiversité, état de santé des forêts, recul du trait de côte...). Lancé en septembre lors d'une soirée organisée à l'Institut des systèmes complexes, à Paris, l'Atlas 2024 « Cartographeur l'anthropocène à l'ère de l'intelligence artificielle » est venu apporter la preuve avec de nombreuses illustrations issues de projets menés par l'IGN et ses partenaires. Le message a été appuyé et relayé tout au long de l'année, lors de nombreux événements allant de VivaTech au Salon de la Data et de l'IA en passant par une soirée organisée, le 12 mai, avec les anciens élèves de l'ENSG-Géomatique. Sur le même sujet, le 12 novembre, Sébastien Soriano, directeur général de l'IGN, et Matthieu Porte, coordinateur des activités IA, ont aussi été entendus au Sénat par la délégation à la prospective.

Cartographeur l'anthropocène à l'ère de l'intelligence artificielle

<https://www.ign.fr/institut/programme-lidar-hd-vers-une-nouvelle-cartographie-3d-du-territoire>

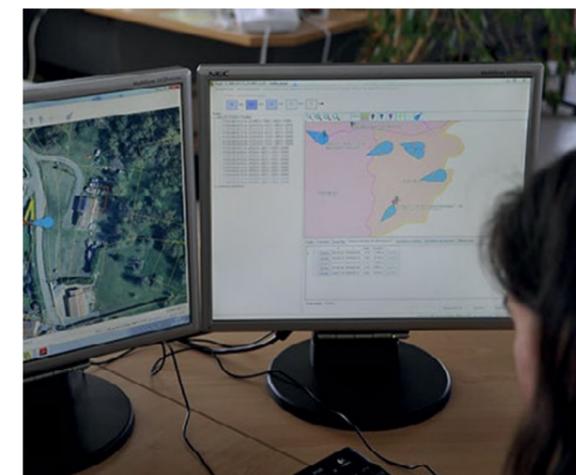


L'IGN FÉDÈRE À VIVATECH

Du 22 au 25 mai, l'IGN était présent pour la première fois à VivaTech, le salon incontournable de la tech mondiale, avec la volonté de fédérer l'écosystème de la géodata pour la transition écologique. S'il a beaucoup été question d'IA et de son utilité pour la transition écologique, l'Institut, cartographe innovant, a aussi annoncé, avec Inria et le Cerema, le lancement de l'appel à communs pour le Jumeau numérique de la France et de ses territoires. Ce n'est pas tout: le même jour, l'IGN et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ont dévoilé les lauréats de l'appel à candidatures Inneauv sur les enjeux de l'eau. Enfin, l'arrivée de deux nouvelles entreprises, TerraNIS et Netcarbon, a été officialisée au sein du réseau Datalliance.

DES INGÉNIEURS EXPERTS DE LA DONNÉE

C'est une évolution importante qu'est venu acter un décret paru en 2024: aujourd'hui experts du numérique et de la donnée, les ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État (ITGCE) sont renommés « ingénieurs des sciences géographiques et du numérique » (ISGN). Ce corps, en croissance depuis plusieurs années, a vocation à prendre part aux ressources humaines de l'État dans le domaine du numérique et à rayonner au-delà de l'IGN qui en assure la gestion.



AVEC L'IA, LA CARTE DES SOLS PROGRESSE À GRANDS PAS

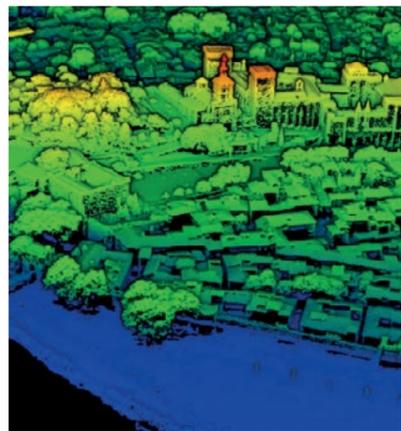
Produire des données sur l'occupation du sol à l'échelle de la France entière, métropole et département et région d'outre-mer (DROM), afin de suivre l'artificialisation des sols: telle est la raison d'être de la carte d'occupation du sol à grande échelle (OCS GE), fruit d'un projet lancé en 2022 par l'IGN sous maîtrise d'ouvrage de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) à la demande du gouvernement. Car la maîtrise de l'artificialisation des sols est essentielle pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles et pour lutter notamment contre les inondations. L'intelligence artificielle a accéléré les chaînes de production initiales et de mises à jour des données de l'OCS GE: un an suffit maintenant pour couvrir un département entier, contre trois auparavant. Résultat: à la fin 2024, 99 départements (sur 101) étaient finalisés ou en cours de photo-interprétation pour les millésimes 1 (2017-2020) et 2 (2021-2023).



Par ailleurs, l'IGN a récemment été mandaté pour créer deux nouvelles bases de données qui serviront au calcul de l'artificialisation des sols. Elles couvriront les installations photovoltaïques au sol pour la première, les parcs et jardins publics ouverts au public pour la seconde.

LA FRANCE EN 3D

Le programme LiDAR HD, qui doit aboutir à une cartographie 3D de l'ensemble du territoire hexagonal, de la Corse et des DROM (hors Guyane), a connu d'importantes avancées en 2024. Les partenariats ont continué de se développer, à l'image de celui avec le département de la Charente-Maritime grâce auquel des données inédites sur ses 463 communes ont été mises à disposition de tous. Les acquisitions se sont poursuivies partout, notamment en Guadeloupe avec l'entreprise Sintegra. Pour les utilisateurs, une nouvelle interface de téléchargement massif des données et une visionneuse ont été inaugurées. Enfin, quelques modèles 3D ont été livrés dans une première version, avant un lancement plus accompli en mars dernier. Diffusées en open data, les données issues des acquisitions LiDAR HD répondent aux besoins d'un large spectre de politiques publiques allant de la prévention des risques inondation ou incendie à la gestion forestière, en passant par l'aménagement du territoire, la transition énergétique, la sécurité intérieure, l'entretien des réseaux et bien d'autres encore. Quatre-vingts pour cent du territoire national devraient être couverts d'ici à la fin de l'année 2025.

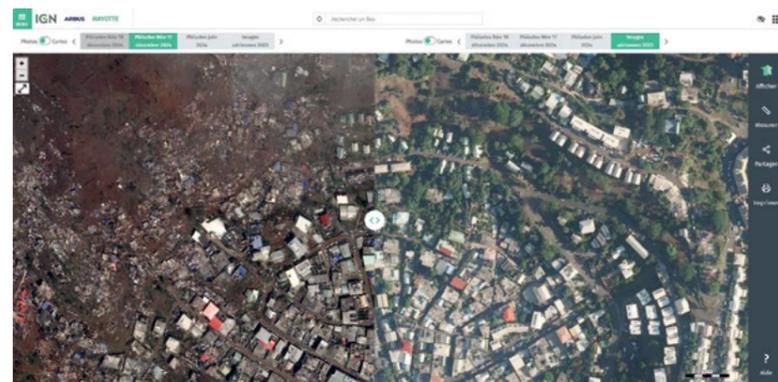


Lyon, vue au filtre du programme LiDAR HD.



Programme LiDAR HD : vers une nouvelle cartographie 3D du territoire

<https://www.ign.fr/institut/programme-lidar-hd-vers-une-nouvelle-cartographie-3d-du-territoire>



DES IMAGES POUR MAYOTTE

Le 14 décembre, Mayotte était frappée de manière catastrophique par le cyclone Chido. L'IGN a rapidement mis en ligne une plateforme pour faciliter l'accès aux données les plus récentes de l'île : plans, images aériennes et satellite, avant et après le passage du cyclone, ont été mis à disposition des services de l'État via le Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), des services locaux et des acteurs de terrain mobilisés dans les opérations de sauvetage, de santé publique, d'évaluation des dégâts et de reconstruction.



<https://mayotte.ign.fr/>

CARHAB POURSUIT SON EXTENSION

Le programme de cartographie nationale prédictive des habitats naturels et semi-naturels de France CarHab a fait un pas de géant en 2024. Vingt-quatre départements sont venus s'ajouter aux 20 premiers couverts depuis 2023, permettant d'atteindre 50 % de la surface métropolitaine. Ce programme porté par le ministère chargé de l'écologie vise à répondre aux enjeux de conservation de la biodiversité, d'aménagement du territoire et de gestion durable des ressources naturelles.



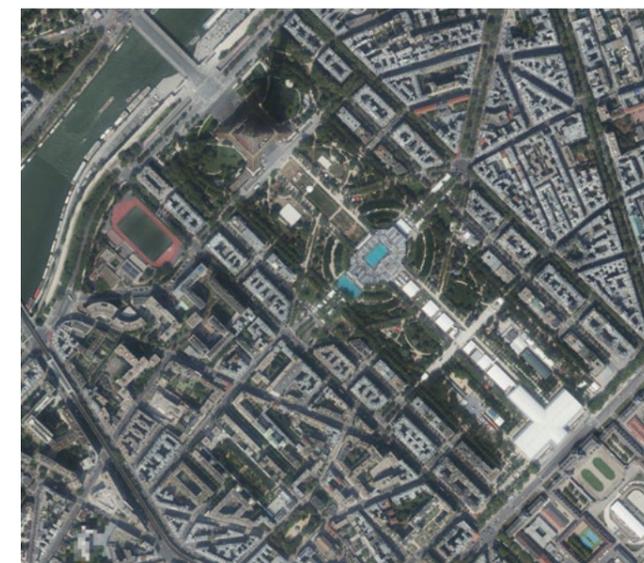
Pour en savoir plus

<http://bit.ly/3SesUgn>

OPÉRATEUR DATA ET OBSERVATEUR DU TERRITOIRE EN CONTINU

LES JO VUS D'EN HAUT

Comme de coutume, des prises de vues aériennes ont été effectuées toute l'année sur l'ensemble du territoire français, DROM compris. Le hasard faisant souvent bien les choses, c'est au cours de l'été qu'étaient programmées celles de l'IGN pour la mise à jour de la couverture photographique de l'Île-de-France. Les 22 et 27 août, profitant d'une pause dans l'effervescence des Jeux olympiques et paralympiques, nos avions ont donc survolé et immortalisé une ville de Paris et ses quartiers emblématiques magnifiés pour des olympiades.

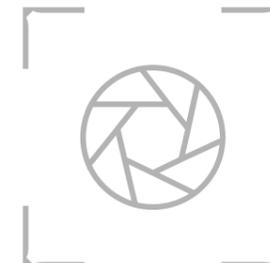


Des photos pour l'Histoire : les JO vus d'en haut

<https://www.ign.fr/mag/des-photos-pour-l-histoire-les-jo-vus-den-haut>

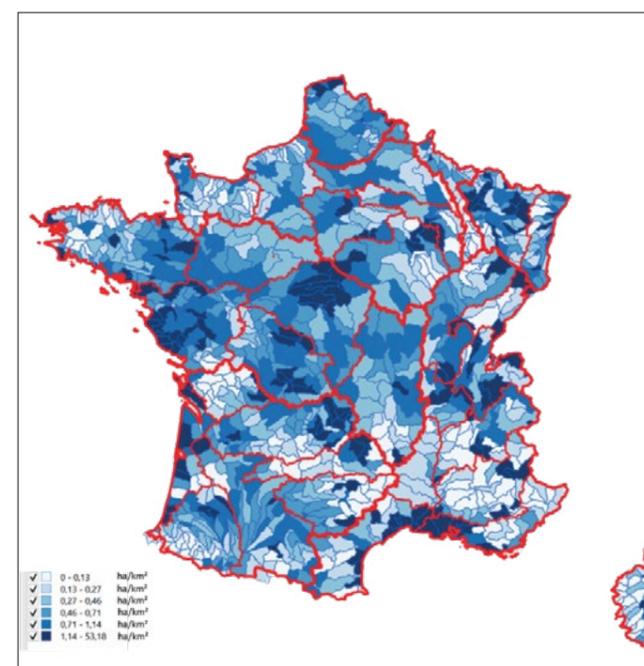
LA BD TOPO S'ENRICHIT

En 2024, ce sont plus de 150 000 constructions, 18 000 kilomètres de routes et 3 500 kilomètres de cours d'eau qui sont venus, entre autres, s'ajouter à la BD Topo®. Produite par l'IGN, celle-ci fournit une modélisation 2D et 3D de l'ensemble du territoire français et de ses infrastructures. Mise à jour en continu par les agents de l'IGN grâce à un travail minutieux mêlant veille, terrain et partenariats, cette base de données de référence permet la visualisation, le positionnement et la simulation au service de l'analyse et de la gestion opérationnelle de l'espace.



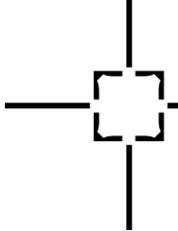
IL Y A PLUS DE 856 000 PLANS D'EAU EN FRANCE

Combien la France compte-t-elle de lacs, mares, étangs, barrages et autres réservoirs d'eau ? Cette question n'a rien de triviale : elle a « seulement » trouvé une réponse en 2024 – 856 000 environ (hors Guyane) – grâce à l'Inventaire national des plans d'eau. Piloté par l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) et la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du ministère chargé de la transition écologique, cet inventaire a été réalisé par l'IGN. Ce nouveau référentiel doit permettre d'outiller les acteurs de l'eau et de suivre les nombreux enjeux associés à ces milieux.



À lire sur IGN Mag :
<https://bit.ly/45jk1t>

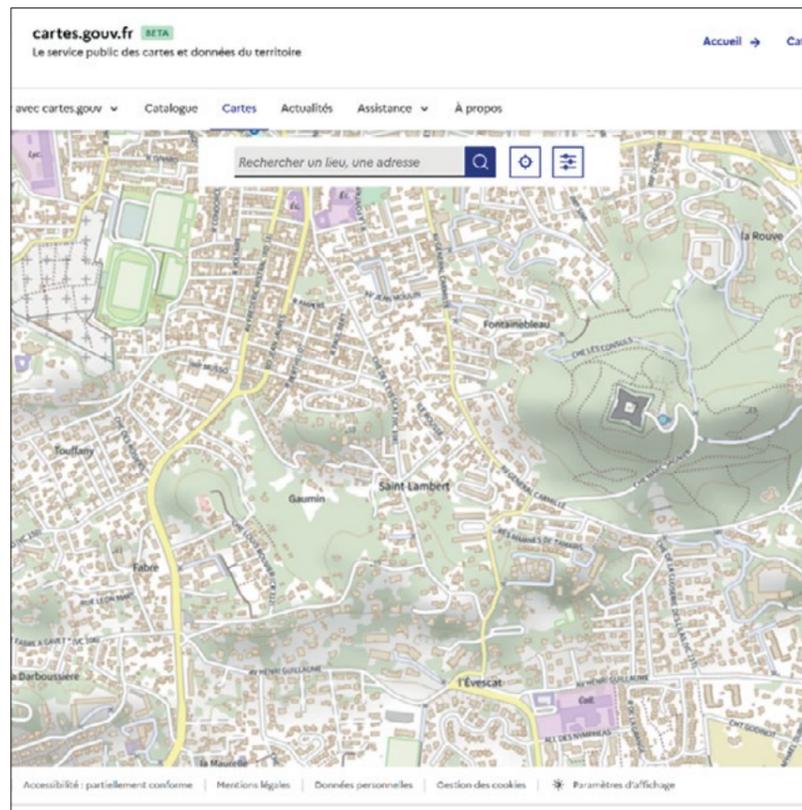
ACTEUR DE LA SOUVERAINETÉ...



Et si la carte était l'une des clés de notre souveraineté ? Si celle-ci joue depuis des siècles un rôle capital dans les affaires militaires, il s'agit aussi, aujourd'hui, de reprendre la main sur notre représentation du territoire, pour le « lire » autrement que ce nous proposent les géants du numérique. C'est un nouveau modèle qui se construit actuellement autour des communs numériques à l'opposé du modèle fermé des GAFAM. Car en rassemblant les forces du secteur, les communs permettent de gagner en taille critique, de dépasser un fonctionnement en silos et de rester dans la course. Voici des illustrations de cette refondation à travers des faits marquants survenus en 2024.

GÉOPLATEFORME & CARTES.GOUV: DES INFRASTRUCTURES D'ÉTAT POUR LES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

C'est le nouveau service public de la carte et de la donnée qui est en train de se bâtir sous l'impulsion de l'IGN. Face visible, le site cartes.gouv.fr doit permettre à tous d'accéder à des cartes et données thématiques, de contribuer à leur enrichissement, d'analyser les territoires et de prendre des décisions éclairées grâce aux géodonnées publiques. Alors que plus de 130 jeux de données ont été mis en ligne en 2024, le site continue d'évoluer et de s'enrichir avant un lancement officiel prévu d'ici à la fin 2025. Il s'appuie sur une infrastructure qui a véritablement pris son envol l'an dernier: la Géoplateforme, infrastructure ouverte et mutualisée pour l'hébergement, la mise à jour collaborative et le partage des données géographiques. Les anciens utilisateurs des Géoservices ont en effet fini de basculer au printemps dernier vers ce nouveau commun. Ce dernier abrite environ 1 pétaoctet de données, dont l'intégralité des données IGN, et répond déjà à près de 300 millions de requêtes par jour !



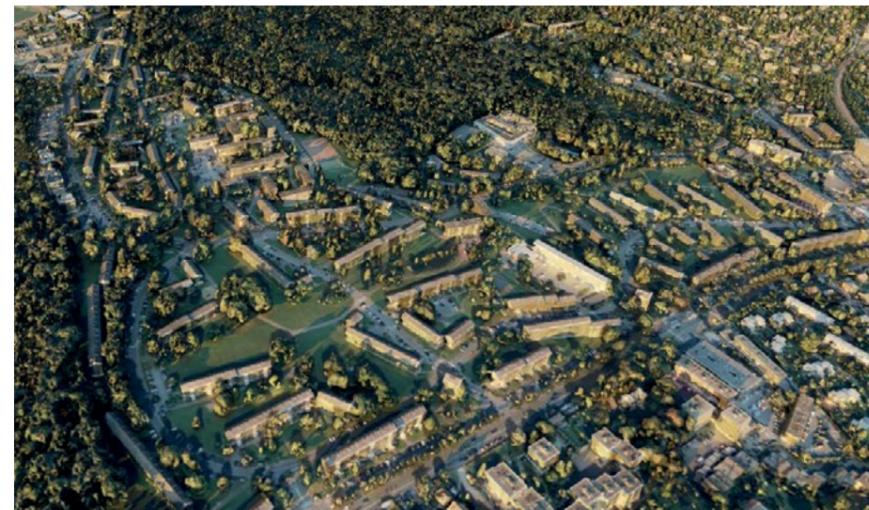
<https://cartes.gouv.fr/>

UN JUMEAU NUMÉRIQUE POUR LA FRANCE

C'est un projet qui pourrait révolutionner le pilotage des territoires par la donnée et la cartographie. En mai dernier, l'IGN, le Cerema et Inria ont posé les fondations d'un Jumeau numérique de la France et de ses territoires. Un jumeau numérique est à la fois une réplique du territoire et des phénomènes qui s'y déroulent, et un environnement de simulation et de géovisualisation qui permet d'évaluer et de comparer l'impact de différents choix ou scénarios dans une perspective d'aide à la décision. À la clé, une infrastructure précieuse pour piloter efficacement les transitions écologique, énergétique et climatique en s'appuyant sur des données fiables et des simulateurs performants.

Concrètement, les trois institutions, mandatées par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) pour façonner ce projet dans le cadre de France 2030, ont lancé en mai un appel à communs, invitant toutes les organisations publiques et privées, désireuses de s'associer au projet, à rejoindre l'équipe de France du Jumeau numérique. Résultat: plus de 200 réponses de collectivités, entreprises, instituts de recherche qui vont permettre de construire des

coalitions autour de cas d'usage concrets (aménagement, prévention des risques, énergies renouvelables...). Ceux-ci serviront d'aiguillons au socle technique commun sur lequel travaille un consortium public-privé regroupant 13 acteurs de référence du domaine. Rendez-vous est pris en 2025 pour le grand lancement officiel de ce projet majeur pour notre pays !



Lire le territoire autrement

La souveraineté de notre pays nous impose de nous réappropriar la description et la représentation de notre territoire. En effet, celles-ci sont indispensables pour piloter le territoire et ses évolutions à l'heure du changement climatique. Or, les outils cartographiques proposés par les géants américains du numérique sont construits autour d'impératifs commerciaux, et ne rendent pas grâce à la richesse et à la diversité de nos contrées. Leurs applications n'invisibilisent pas moins de 90% de nos terres, qu'elles soient agricoles, forestières ou littorales ! D'où l'intérêt de mettre sur pied des contre-modèles permettant de lire le territoire autrement, ce à quoi s'attèle l'IGN à travers différents produits dont l'application Cartes IGN lancée au printemps dernier (*lire p. 18*).



... PAR LES COMMUNS !



LA FABRIQUE EN FORME OLYMPIQUE

Encore une année belle et chargée pour **la Fabrique des géocommuns**, qui compte désormais dix produits incubés depuis sa création. Et pas n'importe lesquels... On y retrouve ainsi **Panoramax**, l'alternative libre aux offres de « street view » pour la photo-cartographie des territoires : 34 millions de photos sont venues enrichir ce commun des vues immersives, qui en compte aujourd'hui plus de 55 millions ! Autre exemple : **le Référentiel national des bâtiments (RNB)**, mis en service en 2024, voué à répertorier l'ensemble des bâtiments français en leur attribuant un identifiant unique. À la fin décembre, près de 44 millions de bâtiments avaient ainsi reçu leur « plaque d'immatriculation » !

Parmi les temps forts de l'année, la deuxième édition de **la Journée des communs**, organisée le 4 juillet à Saint-Mandé par l'IGN et l'Ademe, a été le théâtre d'ateliers et d'échanges entre les lauréats des appels à communs 2021 et 2023 « Sobriété et résilience des territoires », lancés par l'ADEME et soutenus par l'IGN et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) depuis 2023. L'objectif est de produire ensemble des ressources ouvertes contribuant fortement aux enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Une nouvelle ère s'ouvre en 2025, puisque la Fabrique évolue pour devenir la Fabrique de la donnée territoriale. Objectif : mieux coordonner les données au service de la connaissance des territoires et des politiques publiques. ☐



L'EUROPE, UN ESPACE « COMMUNS »

Lancé en 2023, le projet européen Open Maps for Europe 2 (OME2) a pris son essor en 2024. Cofinancé par l'Union européenne et coordonné par EuroGeographics, avec le concours de plusieurs institutions continentales dont l'IGN, ce projet ambitionne de créer des ensembles de données harmonisées afin de répondre à une demande croissante de données géospatiales partagées et utiles entre les États membres. Plusieurs pays – la Grèce, la Lettonie, le Luxembourg et la Slovaquie – ont rejoint l'aventure l'an dernier. ☐



Pour en savoir plus



Un monde numérique en commun

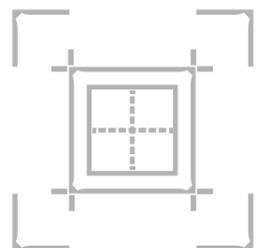
Cette année encore, l'Institut a été partie prenante de **Numérique en Commun[s]**, le grand rendez-vous du numérique d'intérêt général, qui s'est tenu les 25 et 26 septembre à Chambéry. Au menu, des échanges riches autour de l'open data, de la transition des territoires, ou encore de l'intelligence artificielle. Pour la deuxième année consécutive, l'IGN était également présent au salon **Open Source Experience**, les 4 et 5 décembre à Paris. L'occasion de valoriser ses initiatives en matière d'open source et d'open data, en particulier celles liées aux géocommuns, à ses solutions cartographiques en accès libre (cartes.gouv.fr, Géoplateforme), ainsi que sa contribution aux logiciels libres comme iTowns. ☐



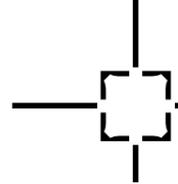
Deux nouvelles alliances

Combiner le meilleur des deux mondes, public et privé, pour accélérer le passage à l'échelle de solutions technologiques innovantes au service de la transition écologique : telle est la mission de **Datalliance**, lancé par l'IGN en 2023. Réseau d'une dizaine de start-up que deux nouvelles entreprises ont rejoint au printemps 2024 : TerraNIS, qui travaille à des solutions pour l'agriculture, et Netcarbon, spécialisée dans le stockage de carbone et les projets d'aménagement. ☐

Pour en savoir plus



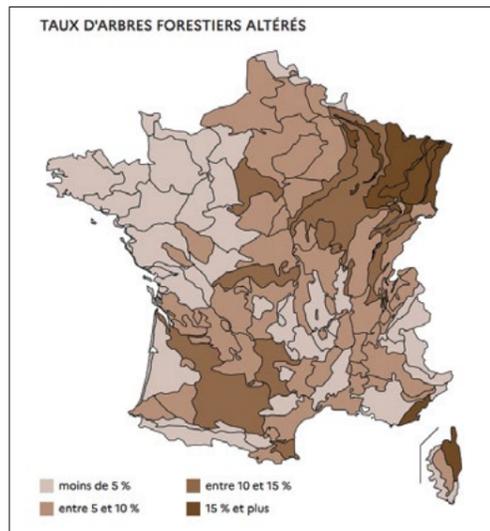
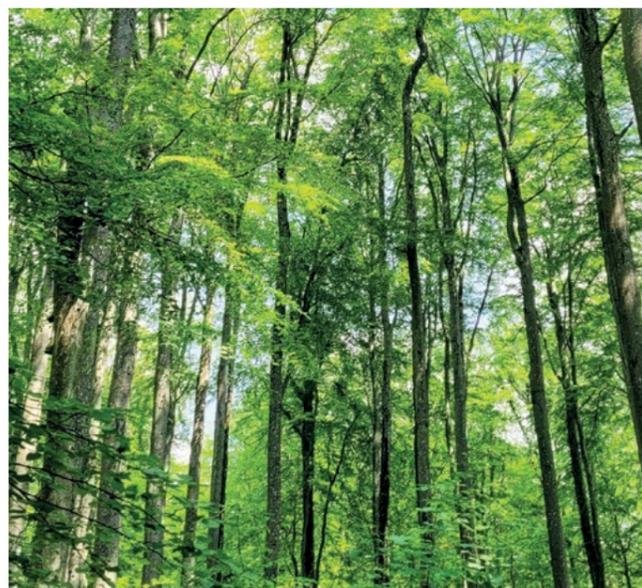
VIGIE DES FORÊTS FRANÇAISES



À l'heure de l'anthropocène, sécheresses, canicules, épidémies ou incendies menacent la bonne vitalité des forêts. Cette situation exige un suivi attentif du territoire pour permettre aux politiques publiques de limiter les effets du changement climatique et de soutenir la transition écologique. Vigie de la forêt, l'IGN s'y emploie avec détermination, comme l'illustrent ces faits marquants de 2024.

UN INVENTAIRE ENRICHIS POUR DES FORÊTS EN SOUFFRANCE

Le 10 octobre, l'IGN a publié comme chaque année les résultats de l'Inventaire forestier national (IFN), état des lieux précieux pour la connaissance et le suivi des forêts françaises, publiques et privées, qui se révèlent de plus en plus en souffrance, du fait notamment du changement climatique. Les dernières données ont confirmé une mortalité des arbres en forte hausse – celle-ci a même doublé en dix ans ! – ainsi qu'un ralentissement de leur croissance et, par conséquent, du puits de carbone des forêts. En 2024, l'inventaire s'est enrichi de nouvelles données : d'une part, l'indicateur DEPERIS, qui permet une observation plus fine de l'état sanitaire des arbres (manque de ramifications et d'aiguilles, présence de branches mortes), d'autre part, des données liées au renouvellement des peuplements forestiers et à la pression des grands ongués (chevreuils, cerfs, etc.) sur la régénération.



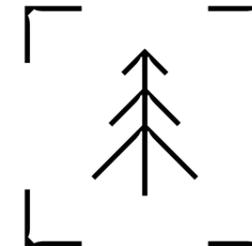
Vers une Europe des forêts

Le 14 octobre, 18 organisations européennes – bientôt rejointes par d'autres – chargées des inventaires forestiers nationaux ont officiellement créé l'association ENFIN. Objectif : œuvrer au suivi des forêts européennes et à l'harmonisation des informations forestières, et aider les IFN à contribuer collectivement aux débats internationaux sur toutes les questions de politiques publiques liées à la forêt. Le siège de l'association est établi en France, à l'IGN. ☐



Flashez ce QR code pour en savoir plus sur les résultats de l'IFN 2024

L'OBSERVATOIRE DES FORÊTS FRANÇAISES MONTE EN PUISSANCE



Lancé en 2023, l'Observatoire des forêts françaises a pour objectif de partager et de faciliter l'accès aux données et connaissances sur l'état des forêts, afin de mieux connaître les écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique et d'appuyer l'aide à la décision.

En 2024, l'Observatoire a continué à s'enraciner dans le paysage. Un nouveau club thématique, dédié à la biodiversité, est par exemple venu s'ajouter aux cinq existants (sur les incendies, la santé des forêts, les ressources en bois, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de l'effet de serre). Par ailleurs, le site de l'Observatoire foisonne désormais de contenus et de services numériques pour accéder aux connaissances sur les forêts et leur gestion au niveau des territoires. Une nouvelle version du site a été lancée au printemps 2025 ainsi qu'une lettre d'information pour ne rien manquer de l'actualité de l'Observatoire. Pour rappel, ce dernier est animé par l'IGN en étroite partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPF), France Bois Forêt (OFB) et l'Office français de la biodiversité, sous l'égide des ministères chargés de la forêt et de l'écologie. ☐



Cap sur 2050

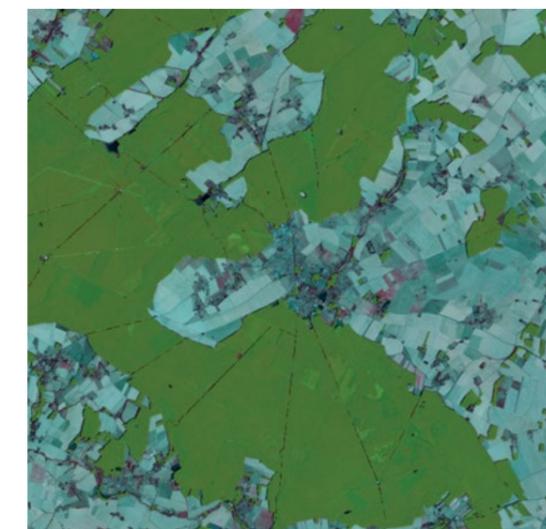
Le secteur forêt-bois est au cœur de la stratégie française énergie-climat pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Le 13 mai, l'IGN et l'Institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement) ont publié à ce sujet une étude éclairante. Celle-ci propose différentes simulations d'évolution de la ressource forestière sur le territoire hexagonal d'une part, de récolte et des usages du bois d'autre part, et dresse le bilan carbone associé à chaque scénario. Cette étude a été réalisée avec l'appui d'un comité pluridisciplinaire d'experts et le soutien des ministères chargés de la forêt et de l'écologie et de l'ADEME. ☐



Consultez l'étude, sa synthèse et une infographie pédagogique www.ign.fr/projections-bois-carbone-foret-francaise-2023-2024

L'IA en renfort

L'IGN produit également le référentiel géographique forestier, la BD Forêt®, pour les professionnels de la filière forêt-bois et, plus largement, pour les acteurs de l'environnement et de l'aménagement du territoire. L'IA est utilisée pour mettre à jour plus régulièrement cette cartographie forestière par un processus plus automatisé. Développé grâce au deep learning, un « masque forêt », diffusé dans sa version bêta depuis le mois de mai 2024, détermine déjà les espaces qui sont couverts de forêt... Une première étape avant la distinction automatisée des essences ou mélanges d'essences. ☐



COMPAGNON DES DÉCOUVERTES

Dans un monde en pleine transformation, la carte est un outil de connaissance sans équivalent pour découvrir ou explorer un territoire, et nous aider à comprendre, visualiser, anticiper les phénomènes complexes qui président à ses évolutions. En 2024, plusieurs chantiers ont été menés à bien pour redonner à la carte le rôle et la place qu'elle mérite, dont voici quelques illustrations.

CARTES IGN, UNE APPLI POUR VOIR LA FRANCE AUTREMENT

Lancée le 15 mai, la nouvelle application mobile de l'IGN propose à tous les citoyens de poser un autre regard sur le territoire français, pour le découvrir dans toute sa richesse et sa diversité, et comprendre ses évolutions. Entièrement gratuite, elle rassemble une sélection inédite de cartes et de données (produites par l'Institut – l'application étant une vitrine de la BD Topo® (lire p. 11) – et/ou ses partenaires), pour explorer un lieu au filtre de différents enjeux et lever le voile sur les 90 % du territoire (terres agricoles, forêts, plages...) invisibilisés par les applications des géants du numérique. Avec Cartes IGN, il est par exemple possible de connaître le type de culture d'un champ, les essences d'une forêt ou la composition d'une plage, de repérer tous les parcs naturels, les musées, les sites de l'UNESCO à proximité d'un lieu, ou de voir comment un endroit s'est transformé au fil des décennies. En constante évolution, l'application a connu un départ fulgurant, en restant plusieurs jours l'application cartographique la plus téléchargée sur tous les stores, et est installée aujourd'hui sur plus d'un million de téléphones. ☑

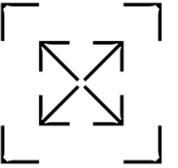


Flashez ce QR code pour télécharger Cartes IGN sur votre store



L'ATELIER ABAT SES CARTES

Innover pour représenter et mettre en valeur des données sur une problématique précise : telle est la raison d'être de l'Atelier de cartographie thématique de l'IGN. Et c'est bien ce que celui-ci a fait tout au long de l'année. Un rendez-vous mensuel a été instauré avec la diffusion d'une carte sur les médias sociaux et le magazine en ligne de l'Institut, suscitant à chaque fois beaucoup de réactions positives. Un concours a ensuite été créé, dont la première édition a permis à de nombreux professionnels, étudiants et amateurs d'imaginer des cartes sur les continuités ou les disparités territoriales. Enfin, l'Atelier a coordonné la participation des agents de l'Institut au 30DayMapChallenge, un challenge international qui met au défi de publier chaque jour sur les réseaux sociaux une carte sur un sujet imposé. De belles occasions de mettre en valeur les données de l'IGN et de fédérer un écosystème actif et friand de cartographie !



Une collection au top

C'est une évolution majeure des cartes IGN qui a eu lieu en 2024, pour répondre aux nouveaux usages des activités de plein air et de tourisme. Avec un contenu enrichi, un look repensé pour plus de lisibilité et une large place laissée aux photos emblématiques des lieux, la collection de cartes « TOP » est composée de quatre thématiques : TOP Rando, TOP Tourisme, TOP Vélo et TOP Itinérance. L'an dernier, un million de cartes environ ont été vendues.



<https://boutique.ign.fr/>

Une nouvelle vie pour la carte de Cassini

Le 28 novembre, la Bibliothèque nationale de France (BnF) et l'IGN ont annoncé la mise en ligne, sur le Géoportail et Gallica, d'une nouvelle version numérisée – d'une bien meilleure qualité que la précédente – de la célèbre carte de Cassini, première carte générale et détaillée du royaume de France, réalisée entre 1756 et 1815. Voyage dans le temps garanti !



Vers les Rencontres de la cartographie

Faire de la carte et de l'information géographique un levier de démocratie au service de nos territoires : c'est l'objectif d'une coalition d'acteurs engagés, qui s'est formée en 2024, rassemblant l'IGN, la Banque des territoires, OVHcloud, CY école de design (CY Cergy Paris Université), le Conseil national de l'information géolocalisée (CNIG), la Fabrique de la Cité, Leonard (Groupe Vinci). L'initiative s'est traduite par une soirée fondatrice, début janvier 2025, et va monter en puissance avant l'organisation d'un festival envisagé courant 2026. ☑

LES MÉDIAS EN ONT PARLÉ

Cette année encore, plusieurs centaines d'articles, de reportages télé ou radio se sont fait le relais des activités de l'IGN. Voici un bref aperçu de cette revue de presse foisonnante.

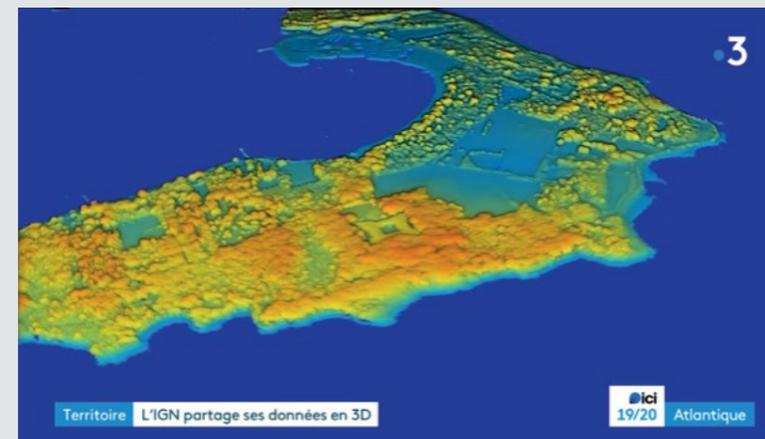


DE FRANCE INTER AU POINT, EN PASSANT PAR LIBÉRATION, ACTEURS PUBLICS OU ENCORE FRANCE CULTURE, LE LANCÉMENT DE **L'APPLICATION CARTES IGN** A SUSCITÉ 80 RETOMBÉES DANS LES MÉDIAS.



LE LANCÉMENT DU PROJET DE **JUMEAU NUMÉRIQUE DE LA FRANCE** A AUSSI ÉTÉ RELAYÉ DANS LA PRESSE GÉNÉRALISTE ET SPÉCIALISÉE.

PARUTION DE L'ATLAS DE L'ANTHROPOCÈNE AIDANT, LES MÉDIAS SE SONT FAIT L'ÉCHO DES APPORTS DE **L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE** POUR LA CARTOGRAPHIE, LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE SA PLACE GRANDISSANTE DANS LES ACTIVITÉS DE L'IGN.



LE PROGRAMME **LIDAR HD** A EU LES HONNEURS DE NOMBREUX MÉDIAS DONT FRANCE 3, LE JOUR D'UN ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR L'IGN ET LE DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME.

DEUX SIÈCLES ET DEMI APRÈS SA CRÉATION, **LA CARTE DE CASSINI** FAIT TOUJOURS RÊVER. LA MISE EN LIGNE D'UNE NOUVELLE VERSION A ÉTÉ SALUÉE EN DÉCEMBRE PAR DE NOMBREUX JOURNALISTES, À L'IMAGE DE XAVIER MAUDUIT DANS 28 MINUTES, L'ÉMISSION QUOTIDIENNE D'ARTE.



ÉTUDE SUR LA FORÊT EN 2050, PARUTION DE **L'INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL, NOUVEAUTÉS DE L'OBSERVATOIRE DES FORÊTS FRANÇAISES...** LES ARTICLES ET REPORTAGES SUR LA FORÊT ONT UNE NOUVELLE FOIS FLEURI DANS LES MÉDIAS, AVEC PRÈS DE 150 RETOMBÉES SUR CE SUJET.

BILAN SOCIAL

LE MOT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des ressources humaines renforce, en 2024, l'accompagnement des agents avec la consolidation de l'offre de conseil en évolution professionnelle. Elle s'est employée également à dynamiser sa politique de mobilité en constituant et en animant un réseau, de partenaires publics. Le partage d'opportunités de postes permet ainsi de faciliter la mobilité d'agents entre structures partenaires. Ce réseau, c'est aussi des événements qui ont été organisés en 2024 tels que des forums, mettant en relation agents de l'IGN, partenaires ministériels et opérateurs (écologie, défense, Météo-France, Office français de la biodiversité (OFB), services du Premier ministre...

L'année 2024 est également celle du lancement de la démarche Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) au sein de l'IGN. L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) a animé les groupes de travail qui ont permis de dégager des axes de travail pour la suite : mieux partager les enjeux et la stratégie de l'IGN et promouvoir l'autonomie des agents et leur capacité à agir sur l'organisation du réflexion. Un comité de pilotage a été créé pour travailler sur ces axes avec l'appui d'agents volontaires.

Enfin, les travaux de refonte du système d'information RH se poursuivent. Après Gestmax pour les recrutements, Winlassie, version dématérialisée du document unique d'évaluation des risques professionnels, est déployé depuis l'été, tandis qu'un nouvel outil dédié à la formation professionnelle est mis en développement. En parallèle, le remplacement de l'outil de gestion des temps est initié, dans la perspective de son changement début 2026, en même temps que l'arrivée du nouveau SI dédié à la gestion administrative et à la paie des agents de l'IGN.

RÉPARTITION DES AGENTS PAR DIRECTION

au 31 décembre 2024

Effectifs par direction* (en activité et mis à disposition à l'IGN)	Physiques		
	Femmes	Hommes	TOTAL
Agence comptable (AC)	8	2	10
Direction générale (DG)	2	4	6
Direction de la communication (DIRCOM)	18	11	29
Direction des opérations et des territoires (DOT)	255	573	828
Direction des programmes et de l'appui aux politiques publiques (DP)	62	84	146
Direction des ressources humaines (DRH)	47	18	65
Direction des systèmes d'information (DSI)	35	155	190
École nationale des sciences géographiques (ENSG-Géomatique)	67	129	196
Secrétariat général (SG)	36	31	67
TOTAL GÉNÉRAL	530	1 007	1 537

* Dont 79 agents en CDD long et court recrutés sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG).

RÉPARTITION DES AGENTS PAR GROUPEMENT DE CORPS

au 31 décembre 2024

Effectifs physiques par corps	F	H	TOTAL
Chercheurs et thésards ⁽¹⁾	7	16	23
Contractuels à durée déterminée : CDD courts ⁽²⁾ , CDD longs ⁽³⁾ , Fonctionnaires détachés sur contrat ⁽⁴⁾ , Médecin et Aéronautique	84	119	203
Contractuels à durée indéterminée (CDI)	54	95	149
Contrats aidés (apprentis, contrats d'accompagnement dans l'emploi et emplois d'avenir)	15	19	34
Géomètres, Techniciens forestiers et de l'agriculture, Adjoints techniques, Agent principal des services techniques	43	147	190
Ingénieurs et Chefs d'Unité Opérationnelle	115	288	403
Personnels administratifs et Assistante sociale	64	34	98
Personnels de direction et ingénieurs A+ : IPEF et Mines	16	41	57
Personnels Ouvriers	132	248	380
TOTAL GÉNÉRAL	530	1 007	1 537

(1) Dont CDD long hors plafond.

(2) Dont 65 agents en CDD court recrutés sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG).

(3) CDD longs sous et hors plafond (dont 14 agents recrutés sur le projet du Registre parcellaire graphique, RPG).

(4) Dont le directeur général et l'agent comptable.

FEMMES ET HOMMES EN POSTE À L'IGN PAR CATÉGORIE DE LA FONCTION PUBLIQUE

au 31 décembre 2024

Effectifs physiques par direction* (en activité et mis à disposition à l'IGN)	F	H	TOTAL
A+	19	46	65
A	220	419	639
B	258	497	755
C	33	45	78
TOTAL GÉNÉRAL	530	1 007	1 537

* Dont 51 agents de catégorie B et 28 de catégorie C recrutés en CDD long et court sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG).

IMPLANTATION ET RÉPARTITION PAR SITE

au 31 décembre 2024

Effectifs physiques par catégorie*	F	H	TOTAL
Aix-en-Provence	16	41	57
Bordeaux	15	41	56
Caen	4	15	19
Creil/Beauvais	14	37	51
Paris	4	7	11
Lille	0	0	0
Lyon	23	41	64
Marne-la-Vallée	51	89	140
Nancy/Champagne	15	53	68
Nantes	12	37	49
Nogent-sur-Vernisson	9	17	26
Saint-Mandé	324	559	883
Toulouse	36	55	91
Villefranche-sur-Cher	7	15	22
TOTAL GÉNÉRAL	530	1 007	1 537

* Dont 79 agents en CDD long et court recrutés sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG), répartis entre Saint-Mandé (23 agents) et les différentes directions territoriales.

RÉPARTITION DES RECRUTEMENTS RÉALISÉS EN 2024 PAR TRANCHE D'ÂGE

au 31 décembre 2024

Répartition des recrutements 2024 par tranche d'âge*	F	H	TOTAL
de 15 à 19 ans	1	1	2
de 20 à 24 ans	18	28	46
de 25 à 29 ans	12	24	36
de 30 à 34 ans	9	19	28
de 35 à 39 ans	9	7	16
de 40 à 44 ans	6	14	20
de 45 à 49 ans	7	7	14
de 50 à 54 ans	8	9	17
de 55 à 59 ans	5	6	11
de 60 à 64 ans	1	2	3
TOTAL GÉNÉRAL	76	117	193

* Dont 65 recrutements d'agents en CDD court sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG) : 20 femmes et 45 hommes.

PYRAMIDE DES ÂGES

au 31 décembre 2024

Effectifs physiques par tranche d'âge (RSU)*	F	H	TOTAL
de 15 à 19 ans	1	3	4
de 20 à 24 ans	35	79	114
de 25 à 29 ans	40	77	117
de 30 à 34 ans	46	76	122
de 35 à 39 ans	55	99	154
de 40 à 44 ans	66	160	226
de 45 à 49 ans	62	120	182
de 50 à 54 ans	89	183	272
de 55 à 59 ans	73	132	205
de 60 à 64 ans	56	71	127
de 65 à 69 ans	7	7	14
TOTAL GÉNÉRAL	530	1 007	1 537

* Dont 79 agents en CDD long et court recrutés sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG).

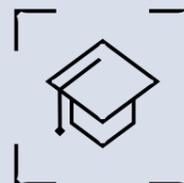
ÂGE MOYEN 2024

	F	H	TOTAL
Agents hors RPG	45,3	44,3	44,6
Agents RPG	37,9	37,2	37,4

ÂGE MÉDIAN 2024

	F	H	TOTAL
Agents hors RPG	47,0	45,0	46,0
Agents RPG	35,0	34,0	35,0

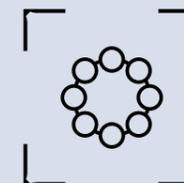
POLITIQUE SOCIALE : QUELQUES CHIFFRES CLÉS 2024



Signature de **22** contrats d'apprentissage

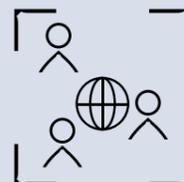
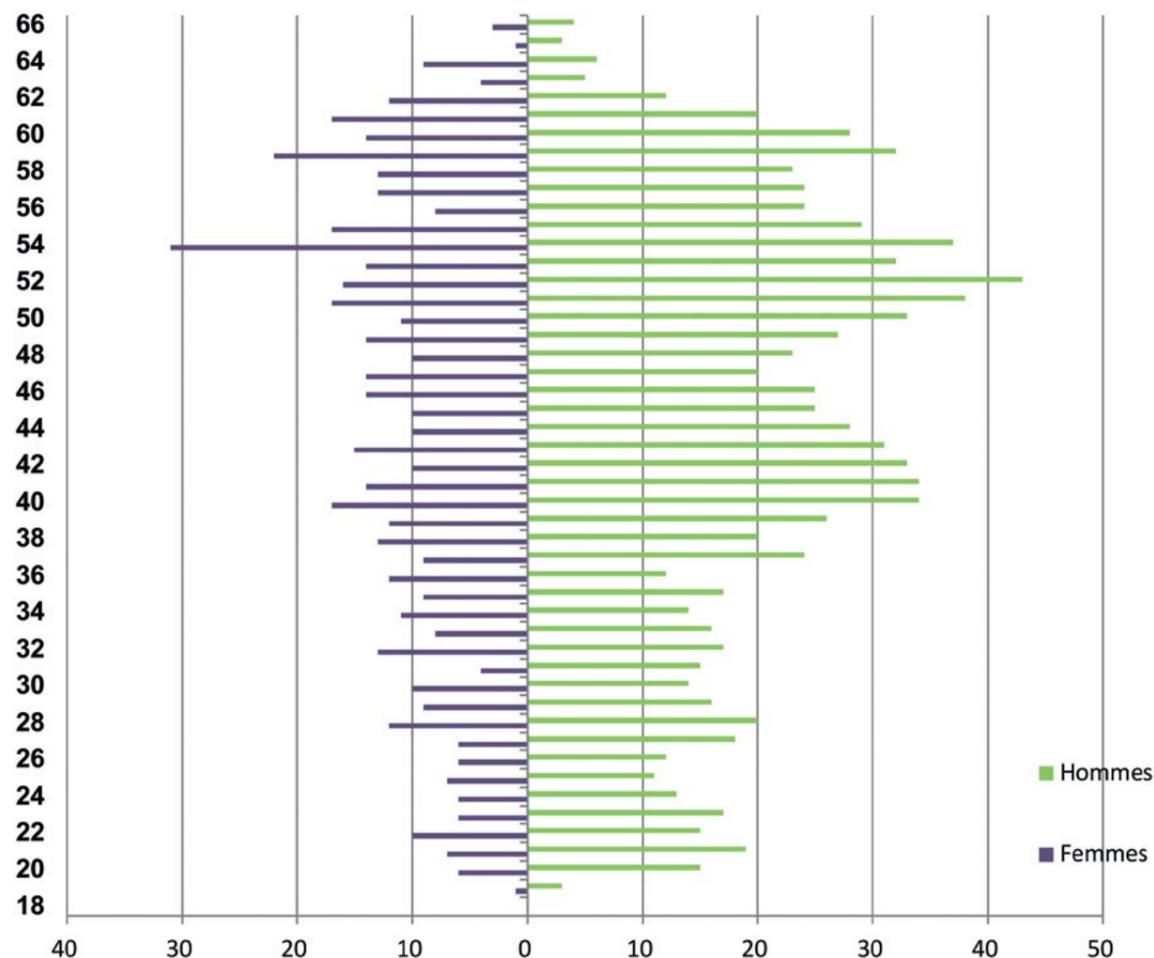


47 départs à la retraite



Action sociale : **1,26 %** des dépenses de personnel totales

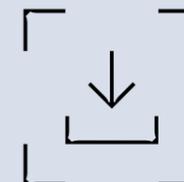
PYRAMIDE DES ÂGES 2024 (1 537 AGENTS)



Sur les 1 537 agents en fonction au 31 décembre 2024, **1 147** bénéficient des dispositifs de télétravail fixe ou flottant mis en place, soit **75 %** de l'effectif global



Le taux d'emploi direct des **travailleurs handicapés** est de **4,86 %**

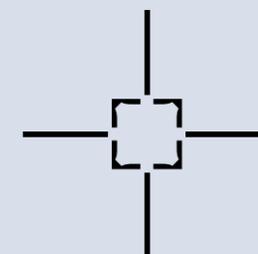


En 2024, **1 105** agents de l'IGN ont suivi une ou plusieurs formations représentant au total **3 767 jours de formation dispensés**. Le nombre moyen de jours de formation par agent est de **3,4 jours**

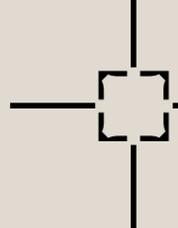
DISTRIBUTION DES REVENUS SALARIAUX

(bruts annuels, en équivalent temps plein rémunérés)

Salaire moyen	49 873 €
Salaire médian	45 843 €
Moyenne 1 % les plus élevés	139 093 €
Moyenne 10 % les plus élevés	86 724 €
Moyenne 10 % les moins élevés	27 278 €
Moyenne 1 % les moins élevés	22 411 €
Rapport + haut/+ bas	9,40

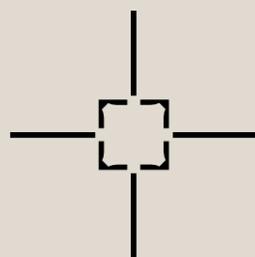


BILAN BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE 2024



LE MOT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

L'année 2024 a été marquée par la montée en puissance de deux projets majeurs engagés pour moderniser le système d'information financier de l'IGN. Le premier vise à migrer le progiciel du système d'information de gestion vers la solution SIFAC+ proposée par l'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche (AMUE). Ce chantier mobilise des échanges étroits et fréquents avec l'AMUE pour définir les paramétrages, les développements spécifiques et mener des tests dans un environnement « bac à sable ». Le second projet concerne la refonte de la comptabilité analytique de l'Institut, mise en place dès les années 1980 et modernisée à plusieurs reprises lors de changements de règles ou de référentiels de gestion et de changements d'outils. Le passage à SIFAC+ est l'occasion de la simplifier et d'adapter certaines pratiques pour renforcer son rôle d'outil de pilotage interne et externe de l'IGN. Ces deux projets doivent aboutir à une mise en production du nouveau système au 1^{er} janvier 2026.



INTRODUCTION

Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 avec l'État est arrivé à son terme. Il définissait quatre orientations stratégiques pour permettre à l'IGN de répondre aux attentes de la sphère publique (État, collectivités) et des acteurs de l'information géographique (usagers, associations...), tout en affirmant son rôle, via la Géoplateforme, d'acteur central de l'intermédiation entre producteurs et utilisateurs de données géolocalisées. Ce COP a permis : un élargissement du positionnement de l'IGN sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la donnée, avec un rôle fédérateur autour des géocommuns ; un appui renforcé aux politiques publiques au-delà de ses missions historiques ; une connaissance forestière enrichie et fédérée dans l'Observatoire des forêts françaises ; des investissements technologiques majeurs (géolocalisation, IA, 3D, spatial, Géoplateforme, formation) accompagnés du recrutement de 150 talents ; enfin, un renforcement de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation à l'ENSG-Géomatique.

Le modèle économique de l'Institut a également évolué, notamment avec la gratuité des données instaurée au 1^{er} janvier 2021, suivie d'un recentrage sur la production de référentiels, financée par de grands projets d'appui aux politiques publiques. Toutefois, l'année 2024 a fait émerger deux points de vigilance. D'une part, la pérennisation des financements de ces projets structurants, qui nécessiterait une meilleure budgétisation des volets « data » dans la planification et le suivi des politiques publiques. L'IGN a ainsi amorcé la signature de conventions pluriannuelles avec ses principaux partenaires étatiques pour sécuriser sa trajectoire budgétaire, même si ce processus a été freiné par les incertitudes gouvernementales et budgétaires. D'autre part, le financement des activités socles (imagerie, bases topographiques et altimétriques, cartographie, inventaire forestier, Géoplateforme, recherche, enseignement...) reste insuffisamment couvert par la subvention pour charges de service public, comme l'a récemment souligné une mission de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD).

LE SOLDE BUDGÉTAIRE ET LE RÉSULTAT NET

Le solde budgétaire* 2024 est déficitaire de 5,8 M€. Ce résultat, proche de celui de 2023 (- 5,7 M€), est principalement lié à une stabilité des dépenses sur les trois enveloppes de masse salariale, de fonctionnement et d'investissement (+ 0,4 M€ en crédits de paiement) et une stabilité des recettes (+ 0,3 M€). À noter que 3,9 M€, reçus à la fin 2024, ont été encaissés budgétairement sur l'exercice 2025.

L'IGN dégage un résultat net négatif en 2024 de - 4,7 M€ en baisse de 3,7 M€ par rapport à l'année précédente (- 1 M€). Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- une baisse des produits de 18,1 M€ dont 13,4 M€ au titre de la production stockée et immobilisée, 2,3 M€ au titre de la vente des biens ou prestation de services et 1,1 M€ correspondant à l'absence de produit de cession exceptionnel ;
- une baisse globale des charges de 14,5 M€ résultant notamment d'une baisse de 13,87 M€ de la sous-traitance, de 1,6 M€ des charges de personnel et de 1,5 M€ de coût de l'électricité.

SOLDE BUDGÉTAIRE ET RÉSULTAT NET

En k€	2023 Exécuté	2024 Exécuté
Solde budgétaire	-5 679	-5 816
Résultat net	-1 041	-4 688

LES RECETTES

En k€	2023 Exécuté	2024 Exécuté
Recettes globalisées (A)	180 308	179 464
SCSP + mesures conjoncturelles	93 734	90 730
Subventions hors SCSP	3 772	7 791
Chiffre d'affaires (hors grands projets)	25 258	23 121
Grands projets et appui aux politiques publiques	31 851	50 352
Autres produits	2 875	1 764
Dotations d'investissement	22 819	5 705
Recettes fléchées (B)	1 135	2 273
TOTAL DES RECETTES (A + B)	181 443	181 737

Les recettes 2024, de 181,7 M€, se situent à un niveau très proche de celui de 2023 et résultent de situations d'encaissements opposés qui se sont compensées. Les recettes de l'Institut ont été en 2024 majoritairement issues de partenariats avec des acteurs publics

dont les calendriers d'exécution peuvent s'échelonner au-delà des calendriers budgétaires et comptables (année civile). Les retards de versements sur cet exercice ont continué à mettre en exergue la fragilité de la trésorerie de l'Institut.

* Calculé conformément aux dispositions du décret GBCP (solde des encaissements et décaissements).

Ainsi, il convient de retenir les éléments suivants :

- pour les grands projets et l'appui aux politiques publiques, une augmentation de 18,5 M€ venant principalement d'une augmentation de recettes de + 15,1 M€ du ministère des Armées (Géomaps et T-Rex, pour un total 2024 de 31,5 M€) et de + 4 M€ au titre de l'occupation des sols (2024 : 8,3 M€) ;
- pour le chiffre d'affaires (hors grands projets), une baisse de 2,1 M€ à 23,1 M€ par rapport à l'exécuté 2023 provenant de la diminution du marché Défense/Espace (- 2,1 M€ à 10,6 M€). La trajectoire baissière du secteur du grand public (- 0,7 M€ à 6,2 M€) a été compensée par celui du marché professionnel (+ 0,7 M€ à 6,4 M€) ;

- pour les dotations d'investissement, une diminution de 17,1 M€ par rapport à l'exécution 2023 liée :
 - › aux crédits Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) dont le solde est intervenu en 2023 pour le LiDAR HD et la Géoplateforme ;
 - › à la nouvelle contribution du MATTE pour le déploiement de la Géoplateforme (0,4 M€) et à l'entretien de la Base adresse nationale (0,5 M€) ;
 - › à des financements moins importants des contributeurs externes pour la réalisation du plan corps de rue simplifié – (PCRS) (- 1,4 M€ par rapport à 2023).

LES DÉPENSES

En K€	Exécution 2023		Exécution 2024	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	117 510	117 510	117 596	117 525
Fonctionnement	53 683	58 166	58 570	58 388
Investissement	12 898	11 447	8 922	11 641
TOTAL DES DÉPENSES	184 092	187 123	185 088	187 553

Les autorisations d'engagement (AE) ont été consommées à hauteur de 185,1 M€ soit 1 M€ de plus qu'en 2023. Les crédits de paiement (CP) ont été consommés à hauteur de 187,6 M€, supérieurs de 0,4 M€ à ceux de 2023.

Ces consommations d'AE et de CP résultent :

- d'une consommation de la masse salariale en AE et CP (117,6 M€) stable par rapport à l'exécuté 2023 ;
- d'une consommation de fonctionnement :
 - › en AE, la hausse de 4,9 M€ pour atteindre 58,6 M€ traduit, à périmètre constant, la baisse du fonctionnement courant et de la sous-traitance courante (- 1,7 M€ à 25,2 M€), la hausse de la sous-traitance financée par des projets (+ 1,1 M€ à 25,4 M€), l'augmentation du coût de la Géoplateforme liée au fait qu'elle a pris pleinement le relais de l'ancienne infrastructure Géoportail début 2024 (+ 2,7 M€ à 5,3 M€), les augmentations de la BAN (+ 0,4 M€) et des projets exceptionnels (+ 2,3 M€) rassemblant la construction des nouveaux projets SIRH et SIFAC, ainsi que la régularisation du loyer lié au site de l'ENPC ;

- › en CP, la légère hausse de 0,2 M€ (58,4 M€) traduit la baisse du fonctionnement courant et de la sous-traitance courante à périmètre constant (- 2,2 M€ à 26,4 M€), celle des projets à sous-traitance financée (- 3,7 M€ à 24,1 M€) et les augmentations de la Géoplateforme (+ 4,2 M€ à 6 M€), de la BAN (+ 0,3 M€) et des projets exceptionnels (+ 1,6 M€).

— d'une consommation d'investissement :

- › en AE, la baisse de 4 M€ par rapport à 2023, pour un total de 8,9 M€, est due au fait qu'en 2023 des investissements exceptionnels avaient été engagés pour le remplacement d'un avion et les développements de la Géoplateforme ; inversement, des engagements plus importants ont dû être faits en 2024 pour l'immobilier, le mobilier et les véhicules (+ 1,8 M€ à 4 M€) ;
- › en CP, les décaissements sont légèrement supérieurs à ceux de 2023 (+ 0,2 M€) en raison des paiements sur le domaine de l'immobilier, du mobilier et des véhicules (+ 1,2 M€ à 3,1 M€) compensés en partie par la baisse de décaissements opérés en informatique (- 0,8 M€ à 2,6 M€).

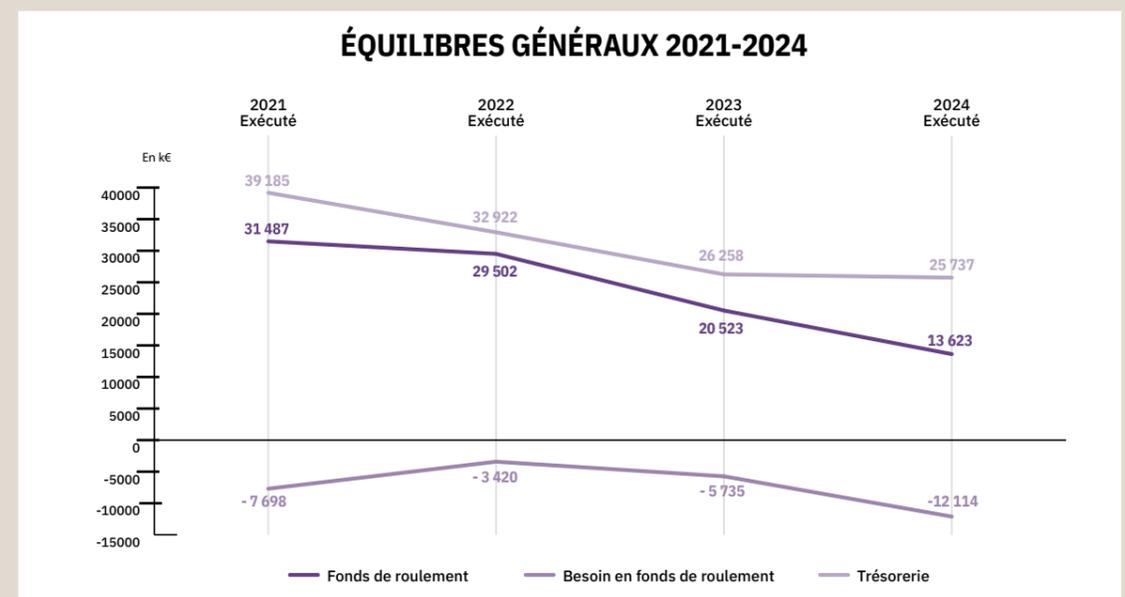
ÉQUILIBRE FINANCIER ET ANALYSE DE LA SOUTENABILITÉ

À l'issue de l'exercice comptable 2024 sont constatés les éléments suivants :

- Le fonds de roulement à la fin 2024 est d'un montant de 13,6 M€ (20,5 M€ en 2023). L'Institut a dû puiser dans ses réserves pour maintenir sa politique d'investissement dynamique en 2024. Son fonds de roulement reste toutefois à un niveau satisfaisant d'autant plus que le cycle courant d'activité ne nécessite pas d'être couvert par des ressources financières stables. En effet, les nouveaux contrats ou conventions sur les grands projets prennent en compte le besoin de financement du cycle courant (délai de production, diffusion...). Cela se traduit par la constatation d'encaissements de recettes préalablement aux dépenses sous la forme d'avances strictes (projets Défense) ou par la comptabilisation de recettes constatées d'avance.
- Le besoin en fonds de roulement (BFR) à la fin 2024 a une valeur négative de 12,11 M€ (- 5,7 M€ en 2023). Cela signifie que les dettes sont supérieures aux créances, ce qui a un effet positif sur la trésorerie. Cette situation s'explique par le nouveau modèle économique de l'établissement qui intègre l'obtention de financements préalablement

à la réalisation des travaux sur des grands projets. En particulier, à la clôture de l'exercice 2024, l'Institut a encaissé des recettes de 52,55 M€ pour le projet LiDAR HD et a supporté, depuis son lancement, 48,07 M€ de coûts sur celui-ci. La différence qui correspond à des travaux à mener au cours des exercices ultérieurs se retrouve au passif de l'établissement au sein du poste des produits constatés d'avance.

- Le montant de la trésorerie à la fin 2024 est de 25,7 M€, équivalent à 55 jours de fonctionnement courant (26,3 M€ en 2023). La trésorerie se compose de ressources stables correspondant au fonds de roulement de 13,62 M€ et d'un apport du cycle courant d'activité de 12,11 M€ correspondant à la différence entre les dettes et les créances de court terme. Cet apport atypique du cycle courant s'explique par l'encaissement de recettes préalablement à la réalisation des travaux correspondants. C'est le cas en particulier des avances encaissées sur les projets Défense (6,21 M€) et des subventions encaissées sur le projet LiDAR HD comme déjà mentionné. Une part significative de la trésorerie actuelle est donc gagée sur des travaux à venir.





LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 2024

MOYENNE ANNUELLE DU NOMBRE DE VISITES JOURNALIÈRES SUR LE GÉOPORTAIL

	2022	2023	2024
Portail	119 660	139 414	184 046

Le site Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr>) a enregistré en 2024 une hausse de fréquentation de 32 % par rapport à 2023. Les données et services qui y sont présentés sont désormais hébergés au sein d'une nouvelle infrastructure, la Géoplateforme, dotée

d'un socle d'API renouvelé (alimentation, traitement, diffusion, calcul, etc.). À la fin 2024, la Géoplateforme expose quelque 1 168 couches de données en 2D et 3D, issues de productions de l'IGN ou de partenaires, dont plus de 250 mises en avant sur le site Géoportail.

	Fin 2015	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021	Fin 2022	Fin 2023	Fin 2024
Volume de données consultées en ligne ou téléchargées via l'infrastructure de diffusion opérée par l'IGN (en téraoctets)	488,8	606,5	814,8	1025,7	1003,1	1579,5	1823	2 097	3 140	3 424

Dans le contexte de diffusion libre des données publiques de l'IGN, la Géoplateforme a diffusé 3 424 téraoctets de données sous la forme de services web (consommés via des API par des sites internet, y compris le site Géoportail, via des applications SIG ou simplement à composante géomatique) et sous la forme de téléchargements. Ce volume de données diffusées, en hausse de 9 % par rapport à 2023, résulte

notamment d'une consommation importante des services d'images (Photographies aériennes, Cartes IGN, Plan IGN, etc.) ainsi que du service de téléchargement (BD ORTHO®, LiDAR HD, etc.). À la fin 2025, le site cartes.gouv.fr, déjà disponible en version bêta, succédera au site Géoportail en proposant un nouveau service public des cartes et données du territoire.

PRÉCISION DE L'INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL

Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Marge d'erreur sur la mesure du volume de bois sur pied au niveau national	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,6 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,65 %	1,64 %



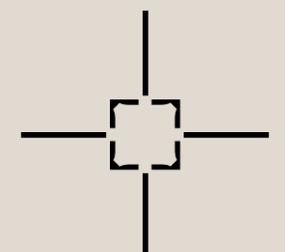
La valeur de l'indicateur de l'année N est celle publiée dans le courant de l'année N et correspond aux résultats de la campagne de collecte sur le terrain, qui s'est déroulée de début novembre de l'année N-2 à la fin octobre de l'année N-1. Le dispositif d'Inventaire forestier national repose sur un échantillon d'environ 75 000 points photo-interprétés annuellement. Lors de chaque campagne annuelle, entre le 1^{er} novembre et le 31 octobre de l'année suivante, près de 14 000 points sont visités sur le terrain: 7 800 pour la première fois et 6 100 en revisite au bout de cinq ans. Des mesures sur environ 70 000 arbres

sont effectuées pour calculer le volume de bois sur pied présent sur le point (diamètre, hauteur, hauteur de découpe...). Un traitement statistique adapté permet ensuite d'estimer le volume de bois sur pied sur une entité géographique déterminée y compris sur l'ensemble du territoire hexagonal et la Corse. Les résultats de cinq campagnes successives sont valorisés pour disposer de conclusions suffisamment précises au niveau régional. La publication des résultats des cinq campagnes 2019-2023 a eu lieu le 10 octobre 2024.

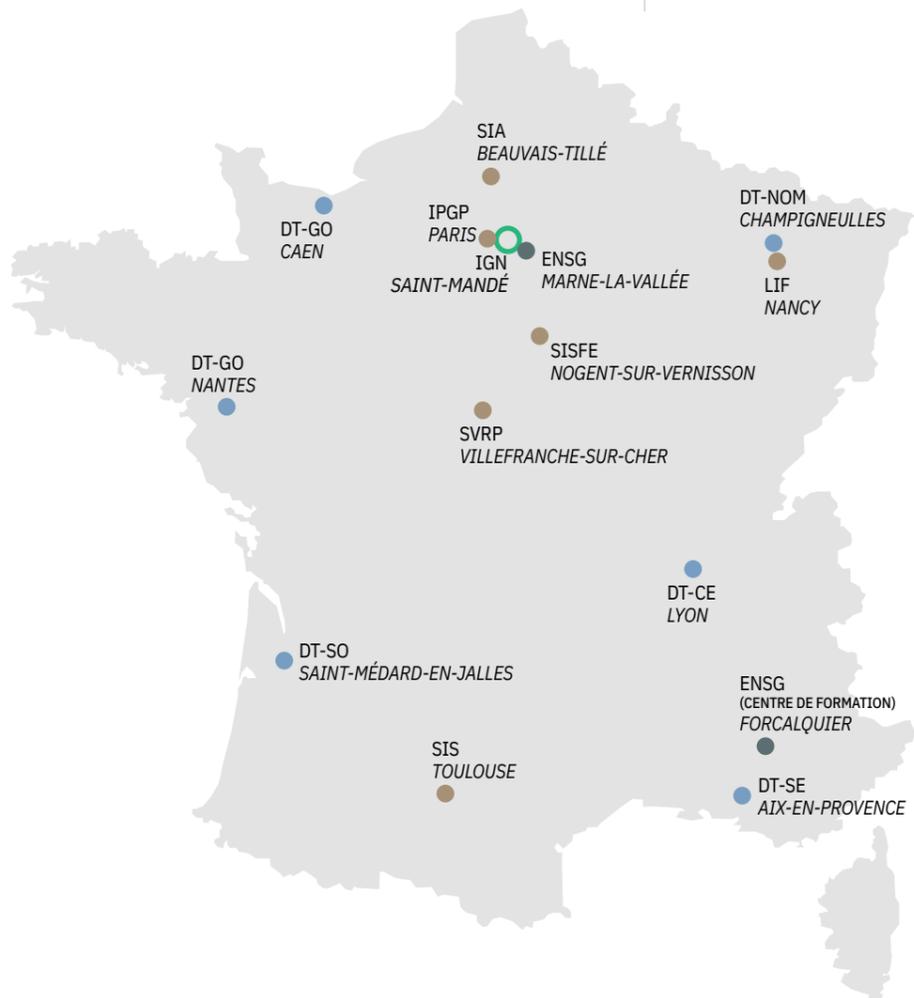
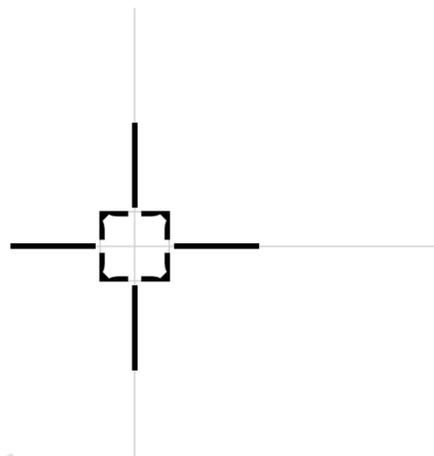
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS SPHÈRE PUBLIQUE

Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires hors sphère publique	6,1 M€	4,3 M€	4,6 M€	1,6 M€	1,9 M€	2,5 M€	1,8 M€	1,5 M€	0,8 M€	0,6 M€	0 M€	0 M€

À la suite de la gratuité des licences d'utilisation des données IGN au 1^{er} janvier 2021, les recettes ont fortement baissé en 2021. La tendance se poursuit avec un chiffre d'affaires proche de 0 € en 2024 pour la vente de licences de base de données du RGE.



LES SITES IGN EN FRANCE



SIÈGE SOCIAL :
73, avenue de Paris
94165 Saint-Mandé Cedex 2

● **ENSG-GÉOMATIQUE**
Cité Descartes
6-8, avenue Blaise-Pascal
77455 Marne-la-Vallée
Cedex 2

● **CENTRE DE FORMATION :**
Avenue Saint-Marc
04300 Forcalquier

● **5 DIRECTIONS TERRITORIALES :**
Nantes et Caen,
Champigneulles,
Saint-Médard-en-Jalles,
Aix-en-Provence, Lyon

● **SERVICE DE L'INFORMATION STATISTIQUE FORESTIÈRE ET ENVIRONNEMENTALE (SISFE)**
Nogent-sur-Vernisson

● **SERVICE DE L'IMAGERIE ET DE L'AÉRONAUTIQUE (SIA)**
Beauvais-Tillé

● **SERVICE DE L'IMAGERIE SPATIALE (SIS)**
Toulouse

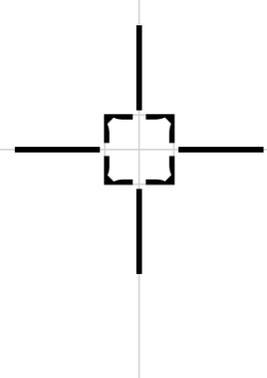
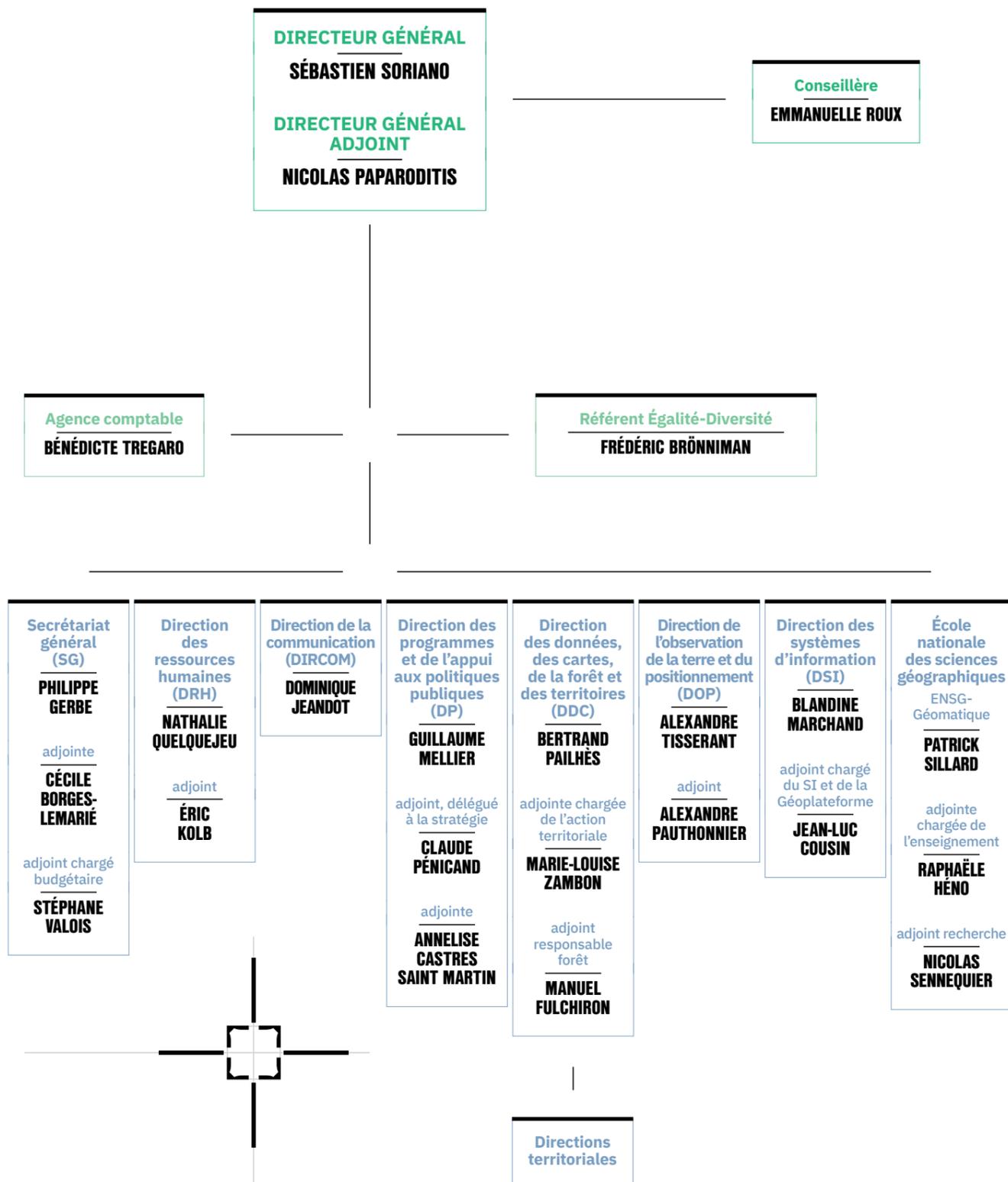
● **SERVICE DE LA VALORISATION DES RÉFÉRENTIELS ET DU PATRIMOINE (SVRP)**
Villefranche-sur-Cher

● **LABORATOIRE DE L'INVENTAIRE FORESTIER (LIF-ENSG)**
Nancy

● **INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS - ÉQUIPE GÉODÉSIE (IPGP- ENSG)**

ORGANIGRAMME DE L'IGN

au 27 juin 2025



REMERCIEMENTS

Nous adressons nos remerciements aux collaborateurs de l'IGN qui ont participé à l'élaboration de ce rapport :

Jean-Baptiste Baubeau, Benoît Boury,
Valérie Couéraud, Valérie Derégnaucourt,
David di Marco, Philippe Gerbe,
Frédéric Gueudar Delahaye, Yannis Imbert,
Éric Kolb, Robin Leroy, Nicolas Lesage,
François Maginiot, Guillaume Mellier,
Nathalie Quelquejeu, Nathalie Cornevin,
Bertrand Pailhès

Crédits photos : IGN sauf précisé

Directeur de la publication :

Sébastien Soriano

Direction éditoriale :

Dominique Jeandot et Matthieu Ravaud

Réalisation : All Contents

Conception : Céline Hein

Secrétariat de rédaction : Anne-Sophie Le Goff



Ce document a été imprimé sur du papier provenant de forêts gérées durablement.



IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

**CHANGER
D'ÉCHELLE**

73, avenue de Paris
94165 Saint-Mandé Cedex
Tél. : 01 43 98 80 00

ign.fr



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025
N° 2025-10**

**Composition et rôle de la commission des marchés
et de la commission d'appel d'offres**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 27 juin 2025,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment son article 9,

Vu la délibération 2024-13 du conseil d'administration du 29 novembre 2024 désignant le membre du conseil d'administration pour siéger au sein de la commission des marchés,

DELIBERE :

Article 1

Il est décidé de maintenir au sein de l'établissement la commission des marchés et la commission d'appel d'offres, chargées d'examiner les projets de marchés en vue de leur attribution, dont la composition et le fonctionnement sont fixés par les dispositions suivantes.

Article 2 : Commission des marchés

1° Attributions

La commission des marchés traite des marchés suivants :

Marchés de communication	≥ 150 000 € HT
Marchés de services	≥ 400 000 € HT
Marchés de fournitures ou travaux	≥ 1 000 000 € HT
Marchés subséquents d'un accord-cadre	≥ 400 000 € HT

Pour ces marchés, la commission examine et classe les offres reçues par l'établissement. Elle établit un rapport d'analyse et de classement des offres destiné au conseil d'administration ou au directeur général lorsque le marché entre dans les pouvoirs qui lui sont délégués.

2° Composition

La commission des marchés est composée comme suit :

- d'une personnalité extérieure désignée par le président du conseil d'administration ; cette personnalité préside la commission ;
- d'un membre du conseil d'administration désigné par le conseil d'administration ;
- du directeur général ou son représentant ;
- du secrétaire général ou son représentant.

Sont invités à assister aux séances de la commission avec voix consultative :

- l'agent comptable ou son représentant ;
- le contrôleur budgétaire ou son représentant ;
- le directeur concerné ou son représentant ;
- le chef du service des achats et des marchés et le chef de département des marchés ou leur représentant ;
- un représentant du ministère des armées lorsqu'un marché intéressant ce ministère est à l'ordre du jour de la séance.

La liste des suppléants autorisés est fixée par le règlement intérieur de la commission.

Toute autre personne désignée par le président de la commission peut être entendue en raison de ses compétences.

Lorsqu'elle est saisie de marchés signalés par le ministère des armées comme comportant des informations sensibles du point de vue de la défense nationale, les personnes participant aux travaux de la commission sont habilitées à connaître des informations contenues dans les marchés concernés.

3° Quorum

La commission ne délibère valablement que si trois membres au moins disposant d'une voix délibérative sont présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

4° Règlement intérieur

La commission adopte un règlement intérieur qui précise les modalités de son fonctionnement. Ce règlement est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Article 3 : Commission d'appel d'offres

1° Attributions

La commission traite :

- les procédures adaptées soumises à une publication au BOAMP ;
- les marchés subséquents à un accord-cadre lorsque leur montant estimé est supérieur au seuil des procédures adaptées soumises à une publication au BOAMP ;
- les procédures formalisées ;
- toute autre procédure que le directeur général estime devoir faire l'objet d'un suivi particulier.

Pour ces procédures, elle est chargée :

- d'ouvrir les plis. Dans ce cadre, la commission siège en tant que « commission d'ouverture des plis »,
- d'émettre un avis sur le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse ou sur l'opportunité de déclarer la consultation sans suite ou infructueuse lorsque la procédure ne

relève pas de la commission des marchés. Dans ce cadre, la commission siège en tant que « commission de classement des candidatures et des offres ».

2° Composition

Lorsqu'elle siège en formation d'ouverture des plis, la commission d'appel d'offres est composée de trois membres avec voix délibérative :

- le secrétaire général ou son représentant, président de la commission ;
- un rédacteur ou juriste-acheteur du service des achats et marchés ;
- l'agent prescripteur ou son représentant.

Lorsqu'elle siège en formation de classement des candidatures et des offres, la commission d'appel d'offres est composée de trois membres avec voix délibérative :

- le secrétaire général ou son représentant, président de la commission ;
- le directeur prescripteur ou son représentant ;
- le chef du service prescripteur ou son représentant.

L'agent comptable ou son représentant et, lorsque la commission examine un marché intéressant la défense, un représentant du ministère des armées sont invités à participer à ses travaux avec voix consultative.

La liste des suppléants autorisés est fixée par décision du directeur général.

Lorsqu'elle est saisie de marchés signalés par le ministère des armées comme comportant des informations sensibles du point de vue de la défense nationale, les personnes participant aux travaux de la commission sont habilitées à connaître des informations contenues dans les marchés concernés.

3° Quorum

La commission ne siège valablement qu'en présence de ses membres avec voix délibérative, présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

4° Modalités de fonctionnement

Les modalités de fonctionnement de la commission d'appel d'offres sont précisées par une décision du directeur général.

Article 4 : mesure transitoire

Le membre du conseil d'administration désigné par la délibération n° 2024-13 du 29 novembre 2024 est maintenu dans ses fonctions de membre de la commission des marchés.

Article 5 : publication

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

Le Président

Signé par :



750B39D0F4C249D...
Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025
N° 2025-11**

**Délégations de pouvoir au directeur général et fixation des seuils financiers
au-delà desquels l'autorisation préalable du conseil d'administration est
requisse pour permettre au directeur général d'engager les dépenses et
recouvrer les recettes de l'Institut**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 27 juin 2025,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment son article 9 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié, et notamment ses articles 187, 193 et 194 ;

Vu le décret du 3 janvier 2025 portant nomination du directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

Considérant que l'ordonnateur - le directeur général - a seul qualité pour procéder à l'engagement des dépenses et au recouvrement des recettes ; que conformément aux articles 187 et 194 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, l'autorisation du conseil d'administration est requise pour certaines matières au-delà de seuils qu'il détermine.

DELIBERE :

Article 1 : Transactions

Le conseil d'administration délègue au directeur général le pouvoir de conclure toute transaction dont le montant total est inférieur à 150.000 € hors taxes (HT), et l'autorise à engager les dépenses correspondantes sans recueillir son autorisation préalable.

Le directeur général rend compte à la séance suivante du conseil d'administration des décisions qu'il a prises en application de cette délégation.

Article 2 : Remises gracieuses

Le conseil d'administration délègue au directeur général, après avis de l'agent comptable, le pouvoir d'accorder les remises gracieuses, les admissions en non-valeur ainsi que les rabais, remises et ristournes sur les créances de l'Institut, dans les limites suivantes :

Référence article	Objet	Seuil
193-1° du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012	remise gracieuse sur la somme en principal en cas de gêne ou d'indigence du débiteur	20 000 € HT par créance
193-2° du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012	remise gracieuse des majorations et intérêts	20 000 € HT par créance
193-3° du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012	admission en non-valeur, lorsque la créance est irrécouvrable	20 000 € HT par créance
193-4° du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012	rabais, remises, ristournes accordés à des fins commerciales	20 000 € HT par créance

Par dérogation au premier alinéa, lorsque la dette concerne l'agent comptable, son avis n'est pas requis.

Le directeur général rend compte à la séance suivante du conseil d'administration des décisions qu'il a prises en application de cette délégation.

Article 3 : Tarification

3.1 Le conseil d'administration délègue au directeur général le pouvoir de définir la politique tarifaire des offres de l'IGN destinées aux marchés professionnel et grand public selon les principes établis aux articles 3.2 et 3.3.

3.2 La politique tarifaire de l'offre destinée au marché professionnel est établie selon les principes suivants :

- les données éditées par l'IGN, sans droit de tiers, disponibles en téléchargement ou accessibles par flux, le sont en licence ouverte, selon les termes de la licence ouverte Etalab 2.0 ou ses versions ultérieures. Par exception, pour des projets spécifiques, les données éditées par l'IGN, sans droit de tiers, peuvent être diffusées selon les termes de la licence Open Database Licence (ODbL) ou de toute autre licence ouverte autorisée par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- pour les autres données, la politique tarifaire est établie en tenant compte notamment, lorsqu'elle n'est pas définie conjointement avec un ou des tiers :
 - du type de donnée ;
 - de la sollicitation de l'infrastructure technique par l'utilisateur ;
 - de l'emprise géographique ;
 - du nombre d'utilisateurs et licenciés ;
 - de la durée et du type de licence.

3.3 La politique tarifaire de l'offre destinée au marché grand public est établie selon les principes suivants :

- recherche systématique de l'optimum tarifaire adapté au segment du marché (à savoir randonnée, routes, plans de ville, atlas, tourisme France, tourisme étranger, aéronautique, patrimoine) sur lesquels l'IGN se positionne, en tenant compte, pour chaque segment considéré :
 - de la concurrence et son positionnement prix ;

- de la position occupée par l’IGN sur ledit segment (situation quasi-monopolistique, chef de file, prétendant, etc.) ;
 - du cycle de vie du produit concerné (lancement, maturité, déclin ou fin de vie),
 - des évolutions de tarifs décidées les années précédentes et de leur impact effectivement constaté, corrigé si possible de facteurs externes susceptibles d’influencer directement certains segments
- recherche de l’équilibre économique par série,
 - recherche de cohérence entre les orientations stratégiques de l’IGN et son positionnement en termes d’offre sur les segments de marché ;
 - lorsque les produits et services sont distribués par l’intermédiaire d’un diffuseur, les conditions tarifaires applicables entre l’IGN et le diffuseur peuvent être fixées sur la base du barème public et par application de remises et ristournes dont le pourcentage total n’excède pas 58%.

3.4 Le directeur général rend compte à la séance suivante du conseil d'administration des décisions qu’il a prises en application de cette délibération, de leur impact sur les recettes, sur l'équilibre économique et sur la diffusion des offres.

Article 4 : Recettes de l’Institut

Le conseil d’administration autorise le directeur général à agir dans les matières suivantes et à recouvrer les recettes correspondantes, sans son autorisation préalable, dans les limites suivantes :

Références article	Objet de la recette	Seuil
9-9° du décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011	Baux, locations d’immeubles et louage de chose	< 1 000 000 € HT par an et < 12 ans
187-2° du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 9-10° du décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011	Acceptation ou refus de dons et legs faits sans charge, condition ou affectation immobilière, ou de dons affectés au titre du mécénat au sens des articles L.122-4 et L.122-5 du code du patrimoine pour la restauration et l’entretien du marégraphe de Marseille.	< 50 000 € HT par don ou par leg fait sans charge, condition ou affectation immobilière
187-4° du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012	Vente d’objets mobiliers	< 800 000 € HT par acte de vente

Le directeur général rend compte annuellement au conseil d'administration des décisions qu’il a prises en application de ces délégations.

Article 5 : Dépenses de l’Institut

5.1 Le conseil d’administration délègue au directeur général le pouvoir de conclure toute acquisition immobilière dont le montant est inférieur à 400 000 € HT, et l’autorise à engager les dépenses correspondantes sans son autorisation préalable.

Le directeur général rend compte à la séance suivante du conseil d'administration des décisions qu’il a prises en application de cette délégation.

5.2 Le conseil d’administration délègue au directeur général le pouvoir d’attribuer les marchés dans les limites suivantes, après avis de la commission d’appel d’offres et sur avis conforme de la commission des marchés lorsque le marché entre dans leurs champs de compétence, et l’autorise à engager les dépenses correspondantes sans son autorisation préalable.

Type de marché	Seuil
Communication	< 500 000 € HT
Services	< 1 500 000 € HT
Travaux et fournitures	< 2 000 000 € HT
Marchés subséquents	Sans limite de montant mais à partir de 1 500 000 € HT, avec information a posteriori du conseil d'administration qui suit leur attribution
Marchés comportant des informations classifiées du point de vue de la défense nationale	Sans limite de montant

Ces seuils de délégation s'appliquent également aux décisions d'attribution des marchés « in house » lorsque l'IGN est l'adjudicateur.

En cas d'avis divergents entre la commission des marchés et le directeur général, le conseil d'administration reste seul compétent pour attribuer le marché, en connaissance de l'avis de la commission des marchés et de l'avis du directeur général.

Le conseil d'administration délègue au directeur général le pouvoir de confier au coordonnateur d'un groupement de commandes dont l'IGN est membre, l'attribution des marchés répondant aux besoins de l'Institut, quel que soit leur montant.

Le directeur général rend compte annuellement au conseil d'administration des décisions d'attribution des marchés prises en vertu de ces délégations.

Le directeur général peut saisir le conseil d'administration pour délibérer d'un marché dont les enjeux lui semblent le justifier, indépendamment du montant du marché.

A titre exceptionnel, pour les marchés dont l'urgence d'exécution est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement et qui nécessitent une délibération du conseil d'administration, alors que la plus proche réunion de celui-ci n'est pas prévue avant quinze jours, le directeur général peut saisir le conseil d'administration par voie de consultation écrite par messagerie électronique aux fins qu'il délibère sur l'attribution de ces marchés. Ceux-ci doivent avoir fait l'objet du rapport d'analyse et de classement de la commission des marchés. Cet avis est joint à la saisine électronique des membres du conseil. Les modalités de quorum et de majorité sont, en cas de consultation électronique, celles définies par l'article 8 du décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011. Le décompte des votes est effectué sept jours calendaires à compter de la date de saisine des membres du conseil. L'absence de réponse des membres est réputée valoir approbation.

La délibération en résultant est ratifiée lors de la plus proche réunion du conseil suivant cette consultation.

5.3 Le conseil d'administration autorise le directeur général à engager, sans son autorisation préalable, les dépenses de l'Institut résultant des autres contrats (hors marchés, acquisitions immobilières et contrats cités par les articles 1 et 2 de la présente délibération) dont le montant est inférieur à 2 000 000 € HT.

Article 6 : Abrogation des délibérations antérieures

Les délibérations suivantes sont abrogées :

- délibération n° 2024-16 du 29 novembre 2024 relatives aux conditions d'attribution des marchés publics de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

- délibération n° 2024-17 du 29 novembre 2024 relative à la délégation de pouvoir donnée par le conseil d'administration au directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en matière de transactions ;
- délibération n° 2024-18 du 29 novembre 2024 relative à la délégation de pouvoir donnée par le conseil d'administration au directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en matière de remise gracieuse, d'admission en non-valeur, et de rabais, remises et ristournes ;
- délibération n° 2024-19 du 29 novembre 2024 relative à la délégation de pouvoir donnée par le conseil d'administration au directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) pour définir la politique résiduelle de tarification des produits et services restant payants destinés aux marchés professionnel et grand public ;
- délibération n° 2024-20 du 29 novembre 2024 relative à la délégation de pouvoir donnée par le conseil d'administration au directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) pour certaines catégories de recettes ;

Article 7 : Publication

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Le Président

Signé par :


750B39D0F46249D
Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025
N° 2025-12**

**Approbation de la dématérialisation du bulletin de paye des agents de l'Institut
national de l'information géographique et forestière**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 27 juin 2025,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment son article 9 ;

Vu l'article 7 du décret n° 2016-1073 du 3 août 2016 modifié relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et de solde des agents publics ;

Vu le décret n° 2022-1446 du 21 novembre 2022 modifié fixant les modalités d'utilisation du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé Espace numérique sécurisé des agents publics (ENSAP),

DELIBERE :

Article 1. – La dématérialisation du bulletin de paye des agents de l'Institut national de l'information géographique et forestière, dans les conditions fixées par le décret du 3 août 2016 susvisé, est approuvée.

Article 2. – L'adhésion à l'espace numérique sécurisé des agents publics (ENSAP), en vue de la mise à disposition et de la conservation sur support électronique des bulletins de paye des personnels de l'établissement, est approuvée.

Article 3. – Les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Article 4. – La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Le Président

Signé par :



750B39D0E46349D
FRÉDÉRIC GUÉUDAR DELAHAYE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025
N° 2025-13**

Attribution de l'accord-cadre de sous-traitance de photo-interprétation

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 27 juin 2025,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment le 6° de son article 9,

Vu l'avis de la commission des marchés du 12 juin 2025,

DELIBERE :

Article 1 : L'accord-cadre relatif à la photo-interprétation d'images aériennes et spatiales pour la production de données géographiques est attribué aux opérateurs économiques suivants :

Lot 1. Production de données par photo-interprétation diachronique pour le Registre parcellaire graphique (RPG) – par ordre de classement :

1. AVINEON
2. GEOFIT
3. 1SPATIAL France
4. DIGITANIE

Lot 2. Production de données d'OCS GE à partir d'un millésime déjà existant :

- 1SPATIAL France
- AVINEON
- COLLECTE LOCALISATION SATELLITE (CLS)
- GEOFIT

Lot 3. Production de données par photo-interprétation d'images aériennes ou spatiales génériques :

- 1SPATIAL France
- AVINEON
- COLLECTE LOCALISATION SATELLITE (CLS)
- GEOFIT

Article 2 : Le directeur général est autorisé à signer tous les actes nécessaires à son exécution et à engager les dépenses correspondantes.

Article 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Le Président

Signé par :



750B39D0516248D
Frédéric GUEUDAR DELAHAYE